

# **Université de Perpignan – Via Domitia**

Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Narbonne

---

*Impacts & héritage  
des Jeux Olympiques modernes*

---

## **Rapport de Droit International Public**

Présenté par Kévin BERNARDI  
(Dernière modification – 27 avril 2010)

Sous la direction de Mlle. Nathalie THOME  
Et M. Jean-René MAVOUNGOU

Année universitaire 2009 - 2010

<b>I) Les Jeux Olympiques, un levier économique à double tranchant</b> .....	6
<b>A] Un vecteur de modernisation urbaine de grande ampleur</b> .....	6
1 – De l’industrie au tourisme alpin, l’exemple de Grenoble 1968 .....	6
2 – Barcelone, un modèle de réussite post-olympique.....	9
3 – « <i>Les Travaux d’Hercule</i> » d’Athènes 2004 .....	12
<b>B] Le « gigantisme », talon d’Achille des Jeux Olympiques</b> .....	17
1 – Le Comité International Olympique (CIO), une institution au fonctionnement opaque .....	17
2 – Les excès de l’Olympisme moderne .....	22
3 – L’organisation des Jeux Olympiques, un moyen d’affirmer la puissance d’un Etat sur l’échiquier international.....	30
<b>II) L’importance de la notion d’héritage olympique pour les générations futures</b> .....	34
<b>A] Le développement durable, une priorité récente de la politique du Comité International Olympique (CIO)</b> .....	34
1 – La consécration de la notion de développement durable .....	34
2 – L’héritage des Jeux Olympiques.....	36
3 – La reconnaissance progressive des peuples autochtones et leur participation aux Jeux Olympiques.....	41
<b>B] L’ouverture des grandes manifestations sportives aux pays émergents</b> .....	44
1 - « <i>La ville est prête, donnez nous cette chance</i> » .....	44
2 – L’Afrique du Sud face aux défis du Mondial 2010.....	48
3 – L’Olympisme et l’Afrique, une page de l’Histoire à écrire .....	51
<b>Conclusion :</b> .....	53
<b>Annexes</b> .....	55
Annexe 1 : Carte des 46 Villes Olympiques depuis 1896.....	55
Annexe 2 : Caractéristiques des catégories socioprofessionnelles d’Athènes .....	56
Annexe 3 : Carte des infrastructures d’Athènes 2004.....	57
Annexe 4 : Tableau représentant les répercussions.....	58
des derniers Jeux Olympiques sur le Logement.....	58
Annexe 5 : Le Centre Aquatique d’Aubervilliers et le Vélodrome de Saint- Quentin, exemples de l’héritage d’un projet olympique .....	59
<b>Bibliographie</b> .....	60
Ouvrages .....	60
Rapports .....	60
Tribunes.....	61
Textes internationaux & Lois.....	61
Données Statistiques .....	62
Revue et Magazines.....	62
Articles Journalistiques .....	63
Reportages Télévisés.....	65
Sites Internet.....	66

« *Si nous avions su ce que nous savons maintenant, aurions-nous postulé pour accueillir les Jeux Olympiques? Il est quasiment certain que non* ». Cette phrase prononcée en novembre 2008 par Mme Tessa Jowell, Ministre britannique en charge des Jeux Olympiques de Londres 2012, illustre bien les risques - positifs et négatifs - que prennent les villes-candidates à l'organisation des Jeux Olympiques.

Les Jeux Olympiques, rassemblement planétaire regroupant une trentaine de disciplines sportives, représentent aujourd'hui l'évènement sportif, économique et médiatique le plus important au monde. A titre d'exemple, les Jeux de Pékin 2008 furent suivis par 4,4 milliards de téléspectateurs<sup>1</sup> ce qui constitue l'audience la plus importante jamais réalisée. Autrefois évènement sportif par excellence, les Jeux sont progressivement devenu un enjeu à multiples facettes pour les villes mais surtout pour les Etats requérants. En effet, organiser les Jeux Olympiques peut permettre à un Etat de renforcer sa place sur l'échiquier géopolitique mondial, tout en modernisant en profondeur les infrastructures sportives, hôtelières et de transports. Cependant, l'accueil des Jeux peut se révéler être à double tranchant, lorsque la ville, la région ou l'Etat sont inexpérimentés dans l'accueil d'évènements de grande ampleur, ou bien dépassés par la situation. Les exemples ne manquent pas et c'est pourquoi le Comité International Olympique (CIO), instance où sont désignées les villes hôtes, privilégie désormais pour les Jeux Olympiques d'Eté, les candidatures de métropoles mondiales<sup>2</sup> (Pékin, Londres, Rio...). Les risques techniques y sont moins élevés que pour une ville comme Athènes (Grèce) qui, en 2004, avait donné des sueurs froides aux membres du CIO, certaines installations n'étant pas livrées, quelques mois avant la Cérémonie d'Ouverture de la quinzaine olympique. A l'inverse, les risques de désigner une mégalopole sont plus grands en termes de sécurité et les moyens mis

---

<sup>1</sup> BONNASSIEUX Mathilde. « Pékin : les JO les plus regardés de l'histoire ». 25 août 2008. En ligne. <http://www.jopekin2008.fr/jeux-2008-pek-in-les-jo-les-plus-regardes-de-l-histoire-5142.asp?1=1>

<sup>2</sup> Voir Annexe 1

en œuvre sont considérables depuis l'attentat de 1996, durant les Jeux Olympiques d'Atlanta (Etats-Unis) qui fit un mort et des centaines de blessés<sup>3</sup>. Les Jeux Olympiques peuvent en effet devenir une tribune pour les organisations terroristes actuelles, l'évènement étant relayé dans le monde entier par près de 25 000 journalistes de la presse écrite, radiophonique, audiovisuelle ainsi que des sites internet d'information<sup>4</sup>. Concernant internet, ce support est devenu en quelques années un outil essentiel de communication autour des Jeux Olympiques. Pour les Jeux Olympiques d'Hiver de Vancouver (Canada), du 12 au 28 février 2010, les chiffres avancés pour la fréquentation du site internet sont phénoménaux : « 60 millions de visiteurs uniques » et « 1,6 milliard de visualisations de pages »<sup>5</sup>. Il est essentiel de noter que les Jeux Olympiques d'Hiver sont moins populaires que les Jeux Olympiques d'Eté, certaines disciplines étant moins connues du public. Dès lors, on peut imaginer la fréquentation exceptionnelle pour les sites internet des Olympiades d'Eté...

Les Jeux Olympiques Modernes sont bien différents des Jeux de l'Antiquité, qui étaient un rendez-vous incontournable entre les cités grecques. De 776 avant Jésus-Christ à 393 après Jésus-Christ, les citoyens libres, sans distinction sociale, s'affrontaient à Olympie, haut lieu de la démocratie grecque. Les concurrents étaient exclusivement masculins, les femmes étant écartées des compétitions. Seules les femmes vierges avaient le droit d'assister aux épreuves, à l'inverse des femmes mariées, bannies à la fois des épreuves et du spectacle<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> « Perpétuité pour l'auteur de l'attentat des JO d'Atlanta ». 31 août 2005. Site internet « Sport ». En ligne. <http://www.sport.fr/autres/mul/Perpetuite-pour-l-auteur-de-l-attentat-des-JO-d-Atlanta-46026.shtm>

<sup>4</sup> Comité International Olympique (CIO). « Beijing 2008 ». Site internet. En ligne. <http://www.olympic.org/fr/content/Jeux-Olympiques/Tous-les-Jeux-Olympiques-du-passe/Ete/Beijing-2008/>

<sup>5</sup> « Le COVAN lance la version du site [www.vancouver2010.com](http://www.vancouver2010.com) qui sera utilisée pendant les Jeux; ce site Web offrira les plus récents renseignements sur le relais de la flamme, les sports d'hiver et les résultats des épreuves de Vancouver 2010 ». 16 octobre 2009. Site internet de « Vancouver 2010 ». En ligne. [http://www.vancouver2010.com/fr/nouvelles-olympiques/n/communiques-de-presse/le-covan-lance-la-version-du-site\\_173340Le.html](http://www.vancouver2010.com/fr/nouvelles-olympiques/n/communiques-de-presse/le-covan-lance-la-version-du-site_173340Le.html)

<sup>6</sup> Comité International Olympique (CIO). « Jeux Olympiques de l'Antiquité – l'Athlète ». Site internet. En ligne. <http://www.olympic.org/fr/content/Jeux-Olympiques/Jeux-Olympiques-de-lantiquite/?Tab=2>

Dans la Grèce antique, les Jeux étaient organisées en l'honneur des Dieux, et « selon les spécialistes, les Jeux Olympiques devaient leur pureté et leur importance à la religion »<sup>7</sup>. Une victoire à Olympie était synonyme de triomphe pour le participant mais aussi et surtout pour la cité dont il était originaire. Les luttes de pouvoir étant particulièrement intenses entre les cités grecques, les Jeux contribuaient, tous les quatre ans, à asseoir le prestige et l'influence d'une cité sur les autres.

Parmi les illustres grecs ayant participé aux Jeux, figureraient le mathématicien et philosophe Pythagore, qui aurait déclaré que « le spectacle du monde ressemble à celui des Jeux olympiques : les uns y tiennent boutique ; d'autres paient de leur personne ; d'autres se contentent de regarder »<sup>8</sup>. Cette approche n'a guère changé depuis la renaissance des Jeux Olympiques en 1896, à l'initiative du Baron français Pierre de Coubertin. Alors qu'il n'y avait que quelques centaines de concurrents à la fin du XIXe siècle, ils étaient plus de 10 000, venant de 204 pays<sup>9</sup>, lors des derniers Jeux Olympiques d'Eté, en 2008 à Pékin (Chine). L'importance économique, médiatique et commerciale des Jeux Olympiques, est un enjeu majeur pour les chaînes de télévisions (NBC, France Télévisions...) ainsi que pour les multinationales comme « Coca Cola », partenaire des Jeux depuis plus de 80 ans<sup>10</sup>. Réélu fin 2009, président du Comité International Olympique, le belge Jacques Rogge a souhaité depuis son arrivée à la tête de l'organisation, en 2001, freiner la course au gigantisme des Jeux. Cependant, le lobbying est toujours très présent, au sein même du CIO.

---

<sup>7</sup> Comité International Olympique (CIO). « Jeux Olympiques de l'Antiquité – Histoire ». Site internet. En ligne. <http://www.olympic.org/fr/content/Jeux-Olympiques/Jeux-Olympiques-de-lantiquite/?Tab=0>

<sup>8</sup> Evéne – Citations. « Pythagore ». Site internet. En ligne. <http://www.evene.fr/celebre/biographie/pythagore-183.php?citations>

<sup>9</sup> Comité International Olympique (CIO). « Beijing 2008 ». Site internet. En ligne. <http://www.olympic.org/fr/content/Jeux-Olympiques/Tous-les-Jeux-Olympiques-du-passe/Ete/Beijing-2008/>

<sup>10</sup> Comité International Olympique (CIO). « Coca-Cola, fidèle partenaire du relais de la flamme ». 18 décembre 2009. Site internet. En ligne. <http://www.olympic.org/fr/content/Jeux-Olympiques/?articleNewsGroup=-1&articleId=75871>

Sans évoquer les aspects sportifs et historiques des Jeux Olympiques – qui mériteraient un autre exposé – il serait intéressant d'étudier l'impact urbanistique, économique et environnemental des Jeux Olympiques modernes sur les villes-organisatrices ainsi que l'héritage pour les générations futures.

Dans un premier temps, il sera question d'analyser les Jeux Olympiques comme étant un levier économique à double tranchant (I) avant de se pencher dans un second temps sur le développement durable, une notion récente dans la Charte Olympique (II).

### **I) Les Jeux Olympiques, un levier économique à double tranchant**

L'organisation des Jeux Olympiques constitue indéniablement, un vecteur de modernisation urbaine de grande ampleur (A). Malgré cela, le « *gigantisme* » reste le talon d'Achille des Jeux Olympiques (B).

#### **A] Un vecteur de modernisation urbaine de grande ampleur**

##### 1 – De l'industrie au tourisme alpin, l'exemple de Grenoble 1968

Les Jeux Olympiques représentent pour les Villes Candidates, un défi sportif, économique, social, urbanistique et environnemental sans commune mesure. La France a par cinq fois accueilli les Jeux sur son sol : en 1900, Paris reçu les Jeux d'Été, comme en 1924. De leur côté, les Alpes françaises ont organisé les Jeux d'Hiver à Chamonix (1924), Grenoble (1968) et Albertville (1992).

La ville de Grenoble, préfecture du département de l'Isère, présente, à l'aube des années 1970, des caractéristiques atypiques pour une « *ville olympique* ». Après la Seconde Guerre Mondiale, la cité iséroise est en effet

choisie par plusieurs firmes industrielles comme « *Caterpillar* » pour la fabrication de matériaux de travaux publics (fin des années 1950), ou « *Hewlett-Packard* » au niveau informatique. Dans le même temps, Grenoble devient le siège du Centre d'Etudes Nucléaires français. C'est donc une ville comptant à cette époque 45 % d'ouvriers, qui se porte Candidate à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver 1968.

En remportant la mise, quelques années auparavant, Grenoble contribuait à une délocalisation des Jeux d'Hiver, en ville, les éditions précédentes s'étant presque continuellement déroulées dans des stations de sports d'hiver, à l'image de Cortina d'Ampezzo (1956) ou de Squaw Valley (1960). La première exception fut Innsbruck, quatre ans avant Grenoble. Le choix du CIO de confier à une ville industrialo-scientifique les Jeux Olympiques d'Hiver, fut particulièrement fustigé par la presse internationale et les opposants aux Jeux, la majeure partie des compétitions se déroulant sur des sites éloignés de Grenoble. En 1968, à la fin des compétitions sportives, un journaliste du quotidien italien « *Il Tempo* » estimait qu'à part « *le péché originel l'organisation de la manifestation dauphinoise fut parfaite. Tous les services ont répondu à la perfection aux tâches qui leur étaient attribuées, en dépit de l'immensité de l'espace à parcourir et à remplir (et c'est cela que nous indiquons comme péché originel, qui revient au choix du CIO)* ».

Malgré ces critiques, la ville de Grenoble a parfaitement su transformer son image et ses infrastructures. Dans son numéro du 10 février 1968, le quotidien « *Paris-Match* » va même jusqu'à qualifier Grenoble de « *Première ville française du XXI<sup>e</sup> siècle* ». Pourtant, rien n'était gagné d'avance et tout ou presque, restait à faire. Dans le dossier de Candidature déposé par Grenoble, il était mentionné que la ville iséroise possédait les infrastructures nécessaires à l'accueil des sportifs et des spectateurs. Or, la réalité était tout autre. En 1964, peu après l'octroi des Jeux à Grenoble, la Commission des Equipements Urbains mise en place en vue d'adopter le « *Ve Plan* », faisait un constat sévère : « *les équipements urbains existant à Grenoble correspondent aux besoins d'une ville*

de 80 000 habitants, alors que les besoins sont ceux d'une ville de 300 000 habitants »<sup>11</sup>.

Dès lors, la nouvelle municipalité, élue en 1965, tacha de moderniser une ville industrielle, en moins de trois ans. Le « *Plan Bernard* » adopté par l'ancien Maire Albert Michallon, fut en partie abandonné. Il préconisait la création d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) au sud de Grenoble. L'Agence d'urbanisme créée en 1967 décida de modifier la première mouture du plan, en déplaçant la ZUP – siège du Village Olympique - dans le secteur qui allait devenir le quartier de Villeneuve Grenoble-Echirolles. L'autre quartier né des Jeux de 1968, le quartier Malherbe, accueillit le Centre de Presse et assura l'hébergement des journalistes français et étrangers. L'investissement pour la création de ces deux quartiers, s'éleva à environ 143 millions d'euros. En parallèle, la voie ferrée qui traversait une partie de la ville, fut délocalisée au sud et une rocade autoroutière commença à être construite (307 millions). En centre-ville, les principaux boulevards ont été réaménagés à l'image du Boulevard Jean Pain. Sur les terrains militaires nouvellement acquis, le Stade de Glace (aujourd'hui Palais des Sports Pierre Mendès-France) et le provisoire Stade des Cérémonies furent édifiés.

Le coût global des Jeux de Grenoble s'éleva à moins d'un milliard d'euros, une partie des dépenses étant assurés (20%) par la Ville, qui contracta un emprunt de 5,25 % sur 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, tout en doublant les impôts locaux, les deux années précédents la venue des Jeux<sup>12</sup>. Le développement durable n'étant pas, en 1968, une priorité aux yeux du CIO, une partie des infrastructures sportives sont rapidement tombées à l'abandon quelques années après la ferveur des Jeux, mais l'aménagement du territoire entrepris alors, limita la portée des critiques.

---

<sup>11</sup> « FRAPPAT P. « Les Jeux Olympiques à Grenoble : une ville industrielle saisie par le sport ». Page 52. Revue Géographique Alpine. N°3. 1991. En ligne.

<sup>12</sup> « FRAPPAT P. « Les Jeux Olympiques à Grenoble : une ville industrielle saisie par le sport ». Page 56. Revue Géographique Alpine. N°3. 1991. En ligne.



## 2 – Barcelone, un modèle de réussite post-olympique

Lorsqu'en 1986, Barcelone est élue Ville Olympique pour 1992, la cité catalane n'est qu'à la première phase de sa métamorphose.

Jusqu'en 1975, l'Espagne vit sous le régime de Franco qui impose aux collectivités des plans d'urbanisme particulièrement bureaucratiques et peu performants, à l'exemple de la « *Loi sur le Régime du Sol et l'Aménagement urbain* » du 12 mai 1956, qui est déconnectée de l'évolution de la société dans les années 1960-1970 (besoin de logements et de services). Dès le 02 mai 1975, la « *Loi de Réforme de la Loi du Sol* » apporte quelques innovations à la loi de 1956, mais il faut réellement attendre l'entrée en vigueur des décrets d'application ainsi que la Constitution en 1978 pour percevoir les premiers ajustements. On assiste alors dans le domaine de l'urbanisme, à une décentralisation au profit des Collectivités Autonomes Espagnoles avec la création des « *Plans Directeurs Territoriaux de Coordination* »<sup>13</sup>. Avec l'organisation des premières élections municipales démocratiques (1979), Barcelone va se doter, sous l'impulsion du Maire socialiste Narcis Serra, de ses premiers plans d'urbanisme marqués par le dynamisme du Directeur des Services d'alors, Oriol Bohigas. Ce dernier « *préconisera la transformation de Barcelone par le biais de multiples petits projets de requalification des espaces (le quartier, la place, ses habitants), l'espace public étant reconnu comme porteur de valeurs sociales et culturelles fondamentales* »<sup>14</sup>. Du fait de la situation économique précaire des Collectivités au sortir de la dictature franquiste, Oriol Bohigas va faire appel dans un premier temps à des étudiants en école d'architecture pour mettre en œuvre les projets urbains de la cité catalane. Bohigas n'oublie toutefois pas de confier une partie de ses projets à des architectes espagnols de renom comme Sola-Morales qui

---

<sup>13</sup> « La planification urbaine en Espagne : 10 ans de planification urbanistique 1979-1989 », Persée. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1990\\_num\\_99\\_551\\_20949\\_t1\\_0109\\_0000\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1990_num_99_551_20949_t1_0109_0000_1)

<sup>14</sup> BONILLA Mario. « Ville et architecture : dernières nouvelles de Barcelone ». Revue de Géographie de Lyon – volume 72. Page 94. Février 1997. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca\\_0035-113X\\_1997\\_num\\_72\\_2\\_6242](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113X_1997_num_72_2_6242)

transformera le « *Moll de la Fusta* », véritable point noir de la circulation automobile barcelonaise, en une « *vaste promenade piétonne en balcon sur le port, qui donne la priorité aux transports en commun et qui renvoie en sous-sol le trafic lourd* »<sup>15</sup>. Cette première étape de la métamorphose de Barcelone sera à l'image du projet olympique de la ville : audacieuse et ambitieuse.

En 1986, peu après la désignation de Barcelone par le CIO, la Municipalité au pouvoir va élaborer un plan exceptionnel de régénération urbaine, le plan « *Cap sur 1992* ». S'articulant autour des trois pôles olympiques du projet catalan, le plan va contribuer à l'aménagement du front de mer, élément de la ville délaissé dans les précédents plans d'urbanisme. Le Village Olympique sera ainsi construit sur cinq kilomètres, face à la Méditerranée, en lieu et place d'une zone industrielle et de voies de chemin de fer. « *Depuis 1992, ce nouveau quartier est longé par une avenue du Littoral qui dessert les plages, un centre de services commerciaux et hôteliers, le port de 'Nova Icaria' et des îlots de logements* »<sup>16</sup>. Parallèlement à l'aménagement du front de mer, la Municipalité va profiter des Jeux Olympiques de 1992 pour moderniser et sécuriser les quartiers historiques de la ville, à l'exemple du « *Raval* », afin d'en faire des lieux touristiques incontournables, générateurs du développement économique et social.

L'organisation du premier évènement médiatique de la planète a également permis à Barcelone de faire venir en Catalogne, quelques uns des grands noms de l'architecture mondiale. La « *Baleine* » en cuivre de Frank Gehry s'est échouée dès 1992 sur le front de mer avant la « *Tour Agbar* » de Jean Nouvel (2004) et dans l'attente de la rénovation du célèbre « *Camp Nou* », le mythique stade du FC Barcelone, par Norman Foster (2011-2012).

---

<sup>15</sup> BONILLA Mario. « Ville et architecture : dernières nouvelles de Barcelone ». Revue de Géographie de Lyon – volume 72. Page 95. Février 1997. En ligne.

<sup>16</sup> BONILLA Mario. « Ville et architecture : dernières nouvelles de Barcelone ». Revue de Géographie de Lyon – volume 72. Page 98. Février 1997. En ligne.

Les pouvoirs publics en fonction en 1992 ont su concilier l'organisation d'un évènement sportif, l'accueil de centaines de milliers de visiteurs et de sportifs et la restructuration urbaine d'une ville conçue sur un plan en « *damier* » et qui avait souffert de la bureaucratie franquiste. La venue des Jeux Olympiques a incontestablement servi de tremplin à une ville transformée, poumon économique de l'Espagne et quatrième ville d'affaires d'Europe. Mais au-delà de la seule ville de Barcelone, c'est l'ensemble de l'Espagne qui a surfé sur la vague « *olympique* » en 1992, à l'exemple de Madrid, « *Capitale Européenne de la Culture* » et de Séville, hôte de l'Exposition Universelle. A cette occasion, la ville andalouse avait mis en place un plan urbain consistant au « *remodelage du Guadalquivir et de ses rives [...] avec rectification du lit, installation dans des terrains jusqu'ici inondables de nouvelles aires résidentielles, industrielles et du Parc métropolitain de la Cartuja* »<sup>17</sup>.

Le 13 janvier 2010, le Maire socialiste Jordi Hereu, a annoncé publiquement<sup>18</sup>, la Candidature de Barcelone pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2022.

Le projet barcelonais s'appuie sur les sites olympiques, héritage de 1992, pour les sports de glace et l'accueil des délégations internationales et sur les Pyrénées pour les compétitions de ski alpin. Dans l'hypothèse où Barcelone obtiendrait les Jeux 2022, ce serait la première fois dans l'Histoire de l'Olympisme, qu'une ville accueillerait les Jeux d'Eté et les Jeux d'Hiver. Souhaitant renouer avec la ferveur populaire de 1992, Barcelone devra attendre encore quelques années avant de connaître le choix du CIO, celui-ci devant élire la Ville-Hôte dans le courant de l'année 2015.

---

<sup>17</sup> « La planification urbaine en Espagne : 10 ans de planification urbanistique 1979-1989 », Persée. Page 109. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1990\\_num\\_99\\_551\\_20949\\_t1\\_0109\\_0000\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1990_num_99_551_20949_t1_0109_0000_1)

<sup>18</sup> Le Courrier d'Espagne. « Barcelone candidate pour les JO d'Hiver 2022 ». 13 janvier 2010. En ligne. <http://www.lecourrier.es/2010/01/barcelone-candidate-pour-les-jo-d%C2%B4hiver-2022/>

### 3 – « Les Travaux d’Hercule » d’Athènes 2004

Par trois fois, la capitale grecque fit acte de candidature pour obtenir l’organisation des Jeux Olympiques. En 1947, Athènes fut éliminée face à Helsinki (Jeux de 1952) et en 1990, la ville fut recalée pour l’organisation des Jeux du Centenaire (1896-1996) face à Atlanta (Etats-Unis). Berceau des Jeux Olympiques antiques et modernes, Athènes et la Grèce présentaient des risques trop importants aux yeux du CIO, avec une situation économique catastrophique à l’époque. En tête jusqu’au troisième tour de scrutin, Athènes échoua, le 18 septembre 1990, par 35 voix contre 51 pour Atlanta. Les polémiques furent nombreuses face aux choix du CIO, certains allant même jusqu’à faire un parallèle entre Atlanta... berceau de « *Coca-Cola* », multinationale partenaire du CIO depuis 1928. La troisième candidature fut la bonne et l’obtention des Jeux Olympiques 2004 a été vécue en Grèce comme une véritable reconnaissance.

Avant l’accueil des Jeux, plusieurs plans d’aménagement du territoire athénien avaient été envisagés mais n’avaient jamais abouti. La ville d’Athènes possède une morphologie particulière pour une ville européenne<sup>19</sup>, car elle garde durant une partie du XXe siècle, les marques de la domination de l’Empire Ottoman. De plus, la capitale grecque ne connaît pas de « *Révolution Industrielle* » durant le XIXe siècle, à l’inverse de Londres (Royaume-Uni) ou Paris (France).

Pourtant, un premier plan d’aménagement urbain est présenté dès 1834 par deux architectes, Eléonas Schaubert et Stamatis Kléanthis. Le plan, dans ses grandes lignes, peut faire penser au projet de rénovation urbaine entrepris vingt ans plus tard par le Baron Hausmann, à Paris. Ainsi, les deux architectes grecs préconisent le percement de larges avenues, la construction de grandes places arborées et la valorisation des sites archéologiques existants. Afin de financer une partie des

---

<sup>19</sup> Voir Annexe 2

travaux, ils recommandent la participation des grands propriétaires fonciers qui refusent toute collaboration.

A la suite de plusieurs échecs (1835 et 1846), il faudra attendre les années 1860 pour voir se succéder trois plans différents, l'un préconisant une politique de grands travaux (construction de bâtiments publics...), l'autre prévoyant la division de la cité grecque en quatre secteurs afin de permettre une meilleure politique d'aménagement et le troisième de 1864 à 1916, établissant un plan en trois étapes successives. Ces plans furent abandonnés les uns après les autres pour laisser place à une nouvelle réflexion dès 1920. Le Comité Kalligas axa alors son projet sur le développement périurbain d'Athènes mais l'échec de la politique extérieure grecque (conquête d'une partie de l'Asie Mineure) engendra un afflux massif de réfugiés, qui eut pour conséquence directe, l'abandon du projet. Dès lors, Athènes souffrira jusque dans les années 1970-1980, d'une urbanisation sauvage, favorisée par le laisser-faire des Gouvernements successifs, sur fond de corruption. Georges Prevelakis, dans son ouvrage « *Athènes : urbanisme, culture et politique* » pointe d'ailleurs le fait que « *l'électrification s'achetait par des votes en faveur du député au pouvoir (...), l'école ou l'extension de la ligne d'autobus devait attendre les prochaines échéances électorales. Ainsi, la vie électorale rythmait l'extension et l'équipement des zones de l'illégalité* »<sup>20</sup>. La Guerre Civile (1946-1949) n'arrangea en rien la situation particulièrement tendue entre les habitants du centre-ville et ceux de la banlieue athénienne. A la suite de cette période, le pouvoir politique en place ne disposait pas des ressources nécessaires pour lancer de manière effective, un plan d'urbanisation. En 1960, l'auteur grec Constantin Doxiadis prédit qu'Athènes « *sera très difficile à habiter d'ici dix ans et sera véritablement invivable dans vingt ans* »<sup>21</sup>.

En 1979, le plan « *Athènes 2000* » est adopté à l'initiative de Stefanos Manos, Ministre de l'Aménagement du Territoire. Le plan prend en considération le développement démographique (2 millions d'habitants dans les années 1960-

---

<sup>20</sup> PREVELAKIS Georges. « *Athènes : urbanisme, culture et politique* ». Editions « L'Harmattan » - Paris. 2000.

<sup>21</sup> DOXIADIS Constantin. « *Notre capitale et son avenir* ». 1960.

1970) et technologique (développement de l'automobile) de la ville. Ce plan donne lieu à la promulgation de la Loi 947 en 1979, qui sera toutefois sans réel impact, le plan étant abandonné en 1981 sous la pression de l'opinion publique, majoritairement hostile aux mesures envisagées. Près de dix ans plus tard, le « *Schéma Directeur et le Programme de Protection de l'Environnement de la région Métropolitaine athénienne* » reprendra sans succès les grandes lignes du projet de 1979 à savoir, une restructuration en profondeur des règles d'urbanisation. Enfin, au début des années 1990, un nouveau plan est adopté mais subira d'importants retards : « *Attique SOS* ». Son but était de promouvoir le développement durable à Athènes et de réduire les nuisances dues à la pollution, la capitale grecque se situant dans une position géographique similaire à Paris (France), la ville étant entourée de collines. Mais les nombreux retards des différentes phases du plan accompagnés de l'élimination d'Athènes pour l'organisation des Jeux de 1996 auront raison de ce énième projet d'aménagement urbain.

Au milieu de la décennie 1990, pas moins de onze villes avaient fait acte de requérence auprès du CIO pour les Jeux 2004. En 1997, seules Buenos Aires (Argentine), Le Cap (Afrique du Sud), Stockholm (Suède), Rome (Italie) et Athènes sont désignées Villes Candidates. Le 05 septembre 1997, Athènes est élue Ville-Hôte face à Rome (66 voix contre 41).

Dès lors, les autorités grecques vont mettre en œuvre un chantier colossal. Ces « *Travaux d'Hercule* » prirent différentes formes durant les sept années précédents l'accueil des Jeux, avec d'un côté la volonté de moderniser en profondeur les infrastructures de transport et d'hébergement existantes mais obsolètes pour une ville européenne, tout en lançant la construction des sites olympiques, et d'un autre côté, le souhait de valoriser le riche patrimoine archéologique d'Athènes et de sa proche banlieue.

Le coût global des Jeux Olympiques d'Athènes a été chiffré par le Ministre grec de l'Economie et des Finances de l'époque, Georges Alogoskoufis, à 8,954 milliards d'euros<sup>22</sup>.

Concernant les infrastructures d'accessibilité<sup>23</sup> aux sites olympiques, l'Union Européenne a financé à hauteur de 50 %, les divers projets. Ainsi, l'Etat grec, la ville d'Athènes et les Fonds Structurels et de Cohésion de la Communauté Européenne ont dépensé 3,5 milliards d'euros dans les infrastructures de transport avec la construction d'un tramway (350 millions d'euros), d'un Réseau de transport suburbain (640 millions), d'un périphérique autoroutier de 60 kilomètres, « *l'Attiki Odos* » (950 millions) et enfin la modernisation et l'extension du métro athénien (1,6 milliard). Afin de bien comprendre les impacts qu'ont eut ces différentes réalisations sur la vie quotidienne des habitants d'Athènes, il faut savoir que l'autoroute « *Attiki Odos* » était réclamée par les athéniens depuis les années 1960 au même titre que le tramway dont la précédente ligne avait été supprimée dans la première moitié du XXe siècle. Bien que n'entrant pas directement dans le projet des infrastructures olympiques, le Pont Rion-Antirion fut inauguré le 08 août 2004, lors de la traversée de la flamme olympique. Ce pont qui relie Athènes au Péloponnèse coûta 800 millions d'euros, dont 45 % à la charge de l'Union Européenne. Les Fonds Structurels et de Cohésion de la Communauté Européenne ont également permis l'extension de l'aéroport international de la capitale grecque, dès 2001.

Au sujet du financement apporté par l'Union Européenne, Jacques Barrot, Commissaire Européen responsable de la Politique Régionale (mars à octobre 2004) déclara que « *tout en permettant à la Grèce de se développer sur l'ensemble*

---

<sup>22</sup> InfoGrèce. « Coût définitif des Jeux Olympiques d'Athènes : dépassement au double du budget initial ». 13 novembre 2004. En ligne. <http://www.info-grece.com/modules.php?name=News&file=article&sid=2070>

<sup>23</sup> Voir Annexe 3

*de son territoire, le soutien européen a contribué à une véritable métamorphose d'Athènes, gage d'une nouvelle qualité de vie pour ses habitants »<sup>24</sup>.*

Cette amélioration de la qualité de vie a aussi pris l'aspect d'une valorisation des sites archéologiques. Outre les infrastructures de transport, l'Etat grec et ses partenaires, ont souhaité dès l'obtention des Jeux, mettre l'accent sur la mise en valeur du patrimoine athénien, longtemps délaissé par les autorités et les citoyens d'Athènes. Dans le cadre de l'accueil des Jeux, synonyme de croissance touristique pour l'ensemble du pays, les autorités ont, avec l'aide de l'Union Européenne (75 %), mis en place un circuit pédestre autour des sites archéologiques. De plus, dès 2000, le projet de construction d'un nouveau Musée pour accueillir les fragments et statues du site mondialement connu de l'Acropole, a été relancé. Ce projet avait été initié en 1976 mais la découverte de nouveaux vestiges ainsi que la lenteur administrative avaient considérablement ralenti le chantier. D'une superficie de 25 000 m<sup>2</sup>, le nouveau Musée, conçu par les architectes Bernard Tschumi et Michael Photiadis, a été inauguré en juin 2009.

Malgré un réel effet de levier, l'organisation d'évènements internationaux comme les Jeux Olympiques, présente des inconvénients non-négligeables, notamment en matière de respect des Droits fondamentaux, bien souvent bafoués au profit du « *gigantisme* » qui demeure le véritable talon d'Achille des Jeux (B).

---

<sup>24</sup> Editorial de Jacques BARROT. « L'Union Européenne et la Grèce, partenaires pour un développement durable ». 2004. En ligne. [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/themes/olympic/pages/focus\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/olympic/pages/focus_fr.htm)



## **B] Le « gigantisme », talon d'Achille des Jeux Olympiques**

### 1 – Le Comité International Olympique (CIO), une institution au fonctionnement opaque

Le Comité International Olympique est une institution pour le moins particulière.

Dans sa forme tout d'abord. Installé à Lausanne (Suisse), le CIO a rencontré des difficultés avant de se voir reconnaître un statut juridique à part entière. Jusqu'aux années 1980, le CIO occupait une place particulière dans le monde des institutions et des organisations internationales. Il faut attendre le 17 septembre 1981, pour que le Conseil Fédéral Helvétique se décide à octroyer au CIO, la reconnaissance juridique qu'il réclamait depuis 1973. Le CIO est ainsi défini par un arrêté comme étant « *une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, à forme d'association dotée de la personnalité juridique* ». Cette laborieuse reconnaissance, le CIO ayant été créé en 1892, témoigne de la singularité de cette organisation. Composé de trois organes principaux, le CIO possède quelques similitudes avec l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Session représente ainsi l'Assemblée Générale du CIO. Elle se réunit, au minimum, une fois par an afin de modifier ou d'adopter la Charte Olympique, d'élire les membres de l'instance olympique et bien sûr, d'élire les Villes Organisatrices des Jeux.

La Commission Exécutive de son côté, se compose du Président du CIO, des quatre Vice-présidents et de dix personnes, choisies parmi les membres de l'Assemblée Générale. Cette Commission a pour principal rôle, de superviser la sélection des Candidatures Olympiques et de veiller aux bons déroulements des travaux liés à l'aménagement des sites olympiques (délais...).

Le Président enfin, est le représentant du CIO à travers le monde. Elu pour un mandat de huit ans, il est rééligible une seule fois, pour un mandat de quatre ans. En plus de ces trois organes décisionnels, figurent au sein de l'organisation olympique, sept Commissions parmi lesquelles la Commission d'Ethique, créée en 1999. Renforcée par Jacques Rogge, dès son élection à la tête du CIO en 2001, la Commission d'Ethique est chargée notamment, d'étudier les plaintes à l'intérieur du Mouvement Olympique. La France est représentée dans cette Commission, par Guy Canivet, membre du Conseil Constitutionnel, désigné en 2007 en remplacement de Robert Badinter, ancien Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. La Commission d'Ethique est garante de l'échelle des sanctions instaurée en direction des membres du CIO. L'avertissement est la première des sanctions possibles, suivie du blâme et enfin de l'exclusion, qui peut être temporaire ou définitive. Les athlètes peuvent aussi se voir infliger des sanctions, en cas de dopage par exemple. Dans ce cas, la Commission des Athlètes veille à ce que les titres olympiques soient retirés du palmarès du sportif incriminé. Ce fut le cas récemment, de l'athlète américaine Marion Jones.

« *Gouvernement mondial du sport* », le CIO se veut indépendant des Etats membres. Ceux-ci ne sont d'ailleurs représentés au sein de l'organisation sportive qu'au travers des Comités Nationaux Olympiques (CNO). Il en existe aujourd'hui 205, soit presque autant que le nombre d'Etats reconnus souverains. Toutefois, la contribution financière des Etats a posé et pose encore de nombreuses questions quant à l'impartialité de l'institution concernant certains choix de villes-hôtes. Sur le fond, le CIO est au cœur d'un système complexe, souvent décrié et dépeint comme opaque voir corrompu. Cette critique s'est faite jour, notamment après le scandale de corruption survenu à Salt Lake City (Etats-Unis) en 2002. Bien qu'absent officiellement des instances olympiques, les Etats en sont pourtant des pourvoyeurs de fonds majeurs. Ainsi, comme l'avait déclaré dans les années 1980, William Simon, Président du Comité National Olympique des Etats-Unis (USOC), « *80 % des fonds olympiques proviennent des contrats des télévisions*

américaines »<sup>25</sup>. Une réalité qui a soulevé la controverse à de nombreuses reprises, comme lorsqu'Atlanta est préféré à Athènes pour organiser les Jeux du « Centenaire » (1896-1996). Il aurait pourtant été légitime et même logique, d'attribuer l'organisation des Jeux Olympiques d'Été 1996, à la capitale grecque, berceau de l'Olympisme. Toutefois, la situation économique de la Grèce à l'aube de la décennie 1990 (lanterne rouge de l'Union Européenne) et le poids financier des multinationales telles « Coca-Cola », dont le siège social se trouve à Atlanta, ont sans doute eu raison de la volonté grecque. Les Jeux d'Atlanta seront d'ailleurs surnommés par beaucoup comme les « Jeux Coca-Cola/CNN/Delta Airlines »<sup>26</sup>, trois transnationales majeures de l'économie américaine.

Les multinationales, américaines pour la plupart, occupent une place centrale dans l'organisation du CIO. Le programme « *The Olympic Partner* » (TOP) regroupe les douze principaux sponsors commerciaux du Mouvement Olympique qui déboursent non moins de 866 millions de dollars pour utiliser les symboles olympiques (anneaux...) à leur guise et selon l'actualité. Par exemple, à la veille de l'ouverture des Jeux d'Hiver de Vancouver, « Coca-Cola » avait lancé sur le marché une « édition de collection »<sup>27</sup> en cristal, de sa célèbre bouteille. Prix d'achat : 250 dollars l'unité soit 184 euros ! Au tableau des produits dérivés classiques, figurent également les jeux vidéo. A l'occasion de Vancouver 2010, la marque nipponne « SEGA » a édité deux jeux vidéo disponibles en plusieurs formats (consoles...). L'une des versions s'est d'ailleurs écoulée, entre le 16 octobre 2009 et le 19 février 2010, à six millions d'exemplaires<sup>28</sup>. Une manne financière non-négligeable pour la marque éditrice et pour le CIO, principal bénéficiaire des recettes.

---

<sup>25</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 95.

<sup>26</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 105.

<sup>27</sup> Site officiel des Jeux Olympiques de Vancouver 2010. « La Boutique Olympique » - Bouteille Coca-Cola en cristal de Vancouver 2010. En ligne. <http://www.vancouver2010.com/store/fr/articles-a-collectionner/Coca-Cola/bouteille-coca-cola-en-cristal-de-vancouver-2010-edition-de-collection-/prod4200183.html>

<sup>28</sup> Le Journal des Loisirs Interactifs. « Mario & Sonic médaillés aux JO ». 19 février 2010. En ligne. <http://www.jdli.com/news.php?id=1340>

L'instance olympique doit aussi faire face à des critiques concernant la transparence du mode de désignation des villes-hôtes.

A l'aube de l'ouverture des Jeux d'Hiver de Salt Lake City, un scandale avait frappé plusieurs membres du CIO, accusés d'avoir perçus des dons en argent et en cadeaux, afin de désigner la cité nord-américaine. En 2004, un autre scandale avait éclaboussé l'instance sportive, à la suite d'un reportage en caméra cachée réalisée par la BBC1 et dans lequel des représentants des Etats d'Europe de l'Est laissés entendre qu'il était possible « *d'acheter le vote de 54 des 124 membres du CIO* ». Le reportage, diffusé le 04 août 2004 à 21h, heure de grande écoute, avait provoqué l'exclusion de membres-électeurs. L'un des interlocuteurs du reportage britannique avait « *promis jusqu'à 20 votes en faveur de Londres, en échange de versements de plusieurs millions d'euros... Tout est une question d'argent, point final* »<sup>29</sup>. Le 05 juillet 2004, Londres qui n'était pourtant pas favorite auprès de la Commission d'Evaluation du CIO, présidée par l'ancienne athlète marocaine Nawal El-Moutawakel ainsi que des bookmakers, fut élue ville organisatrice, par quatre voix d'avance sur Paris. Les membres de la délégation française avait, dans les dernières semaines, alerté le Président du CIO, le belge Jacques Rogge, sur le fait que les représentants britanniques étaient « *passés de l'autre côté de la ligne* » selon les propos de Bertrand Delanoë, Maire de Paris. Ce dernier est resté de longs mois à la charge contre le vote du CIO, notamment sur le fait que « *le budget londonien est plus de trois fois supérieur au parisien. Or, la fin du gigantisme figurait parmi les fameuses 117 recommandations de l'instance olympique arrêtées en 2003* »<sup>30</sup>. Car même si le CIO a entrepris à la suite du scandale de 2002, une réforme de son fonctionnement, celui-ci n'en demeure pas moins opaque, du fait aussi, du statut des membres de l'instance olympique. Nombreux sont en effet ceux qui ne sont ou qui n'ont jamais été des sportifs reconnus. Economistes, industriels, têtes couronnées... sont quelques uns des

---

<sup>29</sup> Libération. « Le CIO accusé de corruption ». 04 août 2004. En ligne. <http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/VernaG/EH/F/ethique/lectures/Le%20CIO%20accus%C3%A9%20de%20corruption.htm>

<sup>30</sup> L'Expansion. « JO 2012 : Delanoë relance la polémique ». 11 juillet 2005. En ligne. [http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/jo-2012-delanoe-relance-la-polemique\\_110339.html](http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/jo-2012-delanoe-relance-la-polemique_110339.html)

représentants du Mouvement Olympique. Critiquée à de multiples reprises, cette anomalie n'a jamais été remise en cause. Pourtant, il serait souhaitable que la majorité des membres du CIO soient issus du sport afin de désigner des villes et de sélectionner des dossiers techniques, viables d'un point de vue sportif, dans le sens où ils permettraient d'offrir des conditions optimales aux performances et au développement des sportifs participants. Aujourd'hui, les sportifs membres du CIO se cantonnent aux fonctions de commissaires, comme par exemple Jean-Claude Killy, Président de la Commission de Coordination de Sotchi 2014 en charge de contrôler l'état d'avancement des travaux ou encore Nawal El-Moutawakel, citée précédemment, première femme arabe, musulmane et africaine Championne Olympique (1984), présidente de la Commission d'Evaluation des Villes Candidates pour 2012 et 2016. L'avis de ces derniers n'est pas déterminant quant à l'issue du vote pour désigner la ville-hôte comme le prouve l'élection des Jeux 2016. Madrid avait en effet réussi à se hisser en finale avec une mention technique de « *qualité variable* » au détriment de Tokyo et Chicago qui avaient pourtant reçu une mention de « *grande qualité* »<sup>31</sup> de la part de la Commission d'Evaluation.

Ancien Président du CIO (1980-2001), l'espagnol Juan Antonio Samaranch fut le principal réformateur du CIO, ouvrant les portes au lobbying de la télévision et rendant le financement de l'instance olympique, entièrement privé. Président d'Honneur à Vie jusqu'à son décès à l'âge de 89 ans, le 21 avril 2010, Juan Antonio Samaranch, ancien Ministre sous le régime de Franco, est longtemps resté un pilier du CIO.

Dès son arrivée à la tête du CIO (2001), le belge Jacques Rogge souhaita réformer en profondeur l'instance olympique marquée par les scandales à répétition. Promettant de mettre un terme au « *gigantisme des Jeux* » en redonnant à ces derniers une « *taille humaine* », Jacques Rogge a cependant dû se conformer à l'institution et à son fonctionnement parfois douteux, son silence après les

---

<sup>31</sup> Rapport de la Commission d'Evaluation 2016 du CIO. En ligne. [http://www.franceolympique.com/files/File/olympisme/fr\\_report\\_1469.pdf](http://www.franceolympique.com/files/File/olympisme/fr_report_1469.pdf)

répressions chinoises au Tibet, quelques semaines avant la Cérémonie d'Ouverture des Jeux de Pékin 2008, en étant le parfait exemple. Réélu en 2009 pour un dernier mandat de quatre ans, le chemin de la réforme est encore long et parsemé d'embuches, les intérêts des uns et des autres étant parfois plus fort que l'éthique.

## 2 – Les excès de l'Olympisme moderne

Le CIO n'est pas l'unique bénéficiaire de la « *sponsorisation* » réalisée par les entreprises privées. Les villes désireuses d'organiser les Jeux font appel à des entreprises locales et nationales afin d'avoir la garantie d'un financement, en l'occurrence un financement du secteur privé. Cette méthode controversée de la phase de requérance et de candidature permet de limiter le financement public. A titre d'exemple, la ville haut-savoyarde d'Annecy est actuellement requérante à l'organisation des Jeux d'Hiver 2018. Le budget de communication fixé à 15 millions d'euros sera pour moitié financé par des entreprises comme « *EDF* », « *Orange* » ou encore « *Bouygues Télécom* ». Mais le CIO n'est pas absent de ce type de pratique, puisque les règles émises par l'institution, interdisent formellement qu'une entreprise finance la campagne d'une ville, si son objet commercial est concurrent de l'une des entreprises partenaires du CIO. Ainsi, la société « *Danone* » ne pourra pas apporter son soutien financier et logistique à Annecy, l'entreprise commercialisant des boissons (eau minérale « *Evian* »...) en concurrence directe avec la firme américaine « *Coca-Cola* ».

Outre les questions liées au « *lobbying olympique* », il y a également les interrogations quant à l'influence des chaînes de télévision qui diffusent les épreuves des Jeux Olympiques. Les droits de retransmission, octroyés par le CIO, atteignent désormais des sommets. En 1960 alors que pour les Jeux d'Été de Rome les droits télévisés se chiffraient à 1,2 million de dollars, pour les Jeux de

Barcelone (1992), le niveau avait atteint 636 millions de dollars<sup>32</sup>. En 2008, les droits pour la couverture médiatique des Jeux Olympiques de Pékin ont battu un nouveau record, 21 détenteurs déboursant 1,737 milliard de dollars, dont 894 millions à la charge de la chaîne américaine NBC<sup>33</sup>. Une polémique est née à la suite de l'octroi de ces droits, certains jugeant qu'un accord officieux avait été conclu entre le CIO et NBC pour organiser les finales de natation, le matin (heure de Pékin) afin que celles-ci soient diffusées en « *prime time* » aux Etats-Unis<sup>34</sup>. Cette année là, NBC comptait bien battre des records d'audiences grâce aux performances du champion de natation nord-américain, Michaël Phelps. En comparaison, en France, le groupe public France Télévisions a déboursé près de 60 millions d'euros pour la diffusion des XXXe Jeux Olympiques d'Eté, du 08 au 24 août 2008.

Au niveau des dépenses liées à la construction ou à la rénovation des infrastructures sportives, là aussi, les dérives se sont multipliées au cours des dernières années.

Concernant Athènes, la capitale grecque n'a pas su anticiper la période post-olympique et est devenu l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire. En construisant l'ensemble des sites de compétitions, la ville avait fait un choix surprenant de durabilité, qui avait d'ailleurs inquiété le CIO au regard des nombreux retards quant à la livraison des sites olympiques pour août 2004. Aujourd'hui, seuls 30 % des sites de compétitions ont été reconvertis<sup>35</sup>, les autres restant d'immenses « *éléphants blancs* », dénomination employée par les déçus des Jeux d'Athènes

---

<sup>32</sup> BOURG Jean-François. « Le point sur les coûts des retransmissions sportives ». Tableau III – L'inflation des droits de retransmission des Jeux Olympiques d'été. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso\\_0751-7971\\_1992\\_num\\_10\\_55\\_2041](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1992_num_10_55_2041)

<sup>33</sup> Challenges. « Les enjeux économiques des JO ». 02 octobre 2008. En ligne. [http://www.challenges.fr/actualites/monde/20080804.CHA5011/les\\_enjeux\\_economiques\\_des\\_jo.html](http://www.challenges.fr/actualites/monde/20080804.CHA5011/les_enjeux_economiques_des_jo.html)

<sup>34</sup> DREYFUS Gérard. RFI. « Pékin 2008 : les nageurs devront se lever de bonne heure ». 27 octobre 2006. En ligne. [http://www.rfi.fr/sportfr/articles/082/article\\_47068.asp](http://www.rfi.fr/sportfr/articles/082/article_47068.asp)

<sup>35</sup> AUFFRET Cyril. Reportage pour le journal télévisé de 20h de TF1. Avril 2008. En ligne. [http://www.dailymotion.com/video/x56wg3\\_1-abandon-des-sites-olympiques-grec\\_newsundefined](http://www.dailymotion.com/video/x56wg3_1-abandon-des-sites-olympiques-grec_newsundefined)

2004. En plus du coût global des Jeux (près de 9 milliards d'euros), l'Etat grec et sa capitale doivent dépenser, chaque année depuis la fin des compétitions olympiques, 50 millions d'euros au titre de l'entretien des sites olympiques à l'abandon. Richard W. Pound, Président de la Commission d'Etude des Jeux Olympiques estimait pourtant dans le Rapport de la 115<sup>e</sup> session du CIO publié en 2003, que « *la maintenance après les Jeux d'un site sous-utilisé peut être un fardeau financier considérable pour la ville hôte et en fin de compte s'avérer contreproductif par rapport à l'usage pour lequel le site était prévu à l'origine* »<sup>36</sup>. Un constat que les organisateurs grecs n'ont pas pris en considération.

Du côté de la Chine, Pékin organisa en 2008 les Jeux de tous les superlatifs. Le coût de l'organisation se serait élevé à plus de 31 milliards d'euros<sup>37</sup>, dont ¼ pour l'environnement, avec notamment la fermeture d'usines pour réduire la pollution atmosphérique au dessus de la capitale chinoise ou encore la plantation d'une forêt de 7 km<sup>2</sup> autour du Parc Olympique, et 20 milliards d'euros pour la modernisation des infrastructures de transport. Les sites olympiques n'auraient coûté quant à eux, « *que* » 2 milliards d'euros, ce qui démontre si besoin était, que les Jeux Olympiques d'aujourd'hui, servent plus l'intérêt économique et logistique que l'intérêt purement sportif, comme cela était le cas au début du XXe siècle.

Mais cette augmentation continue du coût des Jeux ne se limite pas uniquement aux Jeux d'Eté, plus populaires et plus grandioses. Ainsi, concernant le budget des Jeux Olympiques d'Hiver, on constate une hausse, moindre certes, depuis 2002. D'un montant de 1,4 milliard d'euros à Salt Lake, le budget d'organisation a atteint 3,5 milliards d'euros à Turin (2006) et 5 milliards d'euros à Vancouver

---

<sup>36</sup> POUND W. Richard. Rapport de la 115<sup>e</sup> session du CIO. Prague. Juillet 2003. Page 9. En ligne. [http://multimedia.olympic.org/pdf/fr\\_report\\_725.pdf](http://multimedia.olympic.org/pdf/fr_report_725.pdf)

<sup>37</sup> La Documentation Française. « La Chine, l'atelier du monde... et après ? ». Avril 2008. En ligne. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chine-jeux-olympiques-pekin-2008/cout-jo-pekin.shtml>



(2010). D'ores et déjà, les estimations laissent présager que le budget de Sotchi (2014) sera d'au moins 7 milliards d'euros, certains avançant même le chiffre de 12 milliards d'euros<sup>38</sup>. Cette inflation peut en partie s'expliquer par le choix des sites des dernières Olympiades. Vancouver, comme Sotchi, ne sont pas des villes réputées pour leurs infrastructures sportives, mais plutôt pour leur qualité de vie, les deux cités étant des stations balnéaires de standing international.

A peine les Jeux Olympiques de Vancouver terminés, les premières analyses ont fait apparaître un bilan économique et environnemental mitigé. La question de la rentabilité de certains sites se pose aujourd'hui, à l'image du Village Olympique d'un coût de 698 millions d'euros. Les chambres des athlètes doivent devenir des logements, mais encore faudra-t-il connaître les prix des loyers qui s'annoncent élevés, afin d'éviter un déficit budgétaire trop important. Les estimations budgétaires au moment de la conception du projet olympique canadien, ne sont plus les mêmes aujourd'hui, la crise financière ayant entaché l'optimisme des organisateurs. Concernant le choix de Sotchi pour les Jeux 2014, les critiques sont toujours vives. Le géographe Romain Roult, administrateur du Groupe de Recherche sur les Espaces Festifs (GREF) à l'Université de Québec, estime que l'on « *touche là au double discours du CIO, qui veut promouvoir des Jeux durables mais les confie à une station balnéaire, sans infrastructures, qui finance son projet par les revenus gaziers et pétroliers de la Russie* »<sup>39</sup> des puissantes entreprises « *Gazprom* » ou « *Sberbank* » mais aussi des « *oligarques proches du pouvoir, Oleg Deripaska ou Vladimir Potanine* ».

La phase d'élaboration et de construction des infrastructures olympiques est régulièrement l'objet de critiques quant au respect des Droits humains. Le

---

<sup>38</sup> AVRIL Pierre. Le Figaro. 02/03/2010. « Sotchi accueillera les JO les plus chers de l'histoire ». En ligne. <http://www.lefigaro.fr/sport/2010/03/02/02001-20100302ARTFIG00521-sotchi-accueillera-les-jo-les-plus-chers-de-l-histoire-.php>

<sup>39</sup> ROGER Simon. Le Monde. 01/03/2010. « L'inventaire économique et écologique des Jeux s'annonce très mitigé ». En ligne. [http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/03/01/l-inventaire-economique-et-ecologique-des-jeux-s-annonce-tres-mitige\\_1312851\\_3242.html#ens\\_id=1290198](http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/03/01/l-inventaire-economique-et-ecologique-des-jeux-s-annonce-tres-mitige_1312851_3242.html#ens_id=1290198)

besoin de terrains et d'espaces suffisamment grands pour accueillir les sites olympiques, nécessite le recours à l'expropriation, qui ne s'effectue cependant pas toujours en toute légalité. L'expropriation se définit comme étant « *une procédure qui permet à une administration, ou à un particulier agissant dans un but d'utilité publique ou ayant une mission de service public, de contraindre un particulier ou une administration à lui céder la propriété d'un immeuble, d'un droit réel immobilier, ou exceptionnellement de certains meubles, moyennant le versement d'une juste et préalable indemnité* ». Toutefois, une étude menée en 2007 par le Centre sur le Droit au Logement et contre les Expulsions (COHRE), estime que l'organisation des Jeux Olympiques aurait, durant les vingt dernières années, entraîné le déplacement de deux millions de personnes<sup>40</sup>.

En 1988, les Jeux de Séoul auraient ainsi causé l'expulsion de 720 000 personnes tandis qu'en 2004, les autorités grecques auraient profité de la venue des Jeux à Athènes pour simplifier la législation administrative en matière d'expropriation, afin d'expulser des familles Roms. Athènes fit par ailleurs venir des milliers de travailleurs étrangers (Albanie, Turquie...), afin d'effectuer les manœuvres délicates sur les chantiers olympiques. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) soulignait à cet effet qu'en janvier 2004, pas moins de « *154 accidents du travail* »<sup>41</sup> étaient intervenus sur les chantiers, dénombrant par la même occasion, les décès de 12 ouvriers.

A l'occasion des Jeux de Pékin, alors que le Gouvernement et le Comité d'Organisation avaient fait la promesse d'une amélioration des Droits humains engendrée par l'accueil de l'évènement, ces Droits ont au contraire, été bafoués. En matière de Droit du Travail, les organisateurs avaient fait appel à plus

---

<sup>40</sup> Centre pour le Droit au Logement et Contre les Expulsions (COHRE). Rapport « *Fair Play for Housing Rights: Méga-événements, Jeux Olympiques et les droits au logement* ». « *Directives aux Parties Prenantes de méga-événements pour la protection et la promotion du Droit au Logement* ». En ligne. <http://www.cohre.org/store/attachments/Guidelines%20French%20%28n%29.pdf>

<sup>41</sup> Organisation Internationale du Travail. « 28 avril, Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail - Deux millions de morts au travail par an: une tragédie que l'on pourrait éviter ». 28 avril 2004. En ligne. [http://www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information/Feature\\_stories/lang--fr/WCMS\\_075470/index.htm](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Feature_stories/lang--fr/WCMS_075470/index.htm)

d'un million de travailleurs venus des provinces du centre de la Chine. Outre les conditions de vie et d'hygiène non-respectées, les employeurs ont fait preuve de zèle concernant le niveau de rémunération de travailleurs qui n'avaient aucun moyen de recours, les autorités ayant au préalable, répertoriés de façon minutieuse, le domicile des travailleurs. Le Droit du Travail est peu encadré en Chine, puisqu'il n'existe pas de Code du Travail comme en France ou dans d'autres pays, mais une Loi de 1995 ainsi que différents décrets ou arrêtés, dont les applications varient selon les provinces chinoises<sup>42</sup>. En matière de Droit à la propriété privée, l'organisation des Jeux de Pékin aurait entraîné l'expulsion et le déplacement forcé, de « 1,25 million » de pékinois, avant le début des festivités, selon le rapport du COHRE. Habituelle source de vives critiques à l'encontre des autorités chinoises, la censure des médias et de l'accès à internet, a été renforcée avant, pendant et après les Jeux. Quelques semaines avant l'ouverture des JO, un reportage diffusé à la télévision française<sup>43</sup>, démontrait une réalité silencieuse, sur l'emplacement de l'actuel Parc Olympique de Pékin. Un habitant avait évoqué à visage découvert sa situation personnelle, expliquant avoir reçu une proposition d'indemnisation de « 16 800 euros » pour sa maison de « 352 m<sup>2</sup> » soit « 1/3 de sa valeur ». Face au refus de l'offre d'indemnisation, les autorités chinoises avaient dès lors engagé une série de pressions sur les derniers récalcitrants, placardant sur les murs des avis d'expulsion et de démolition du bien, pouvant intervenir à n'importe quel moment, de jour comme de nuit.

Quatre ans avant les Jeux d'Hiver de Sotchi (Russie), plusieurs associations dont « *Human Right Watch* », sont montées au créneau afin de dénoncer les atteintes graves aux Droits humains. Dans une lettre adressée au CIO<sup>44</sup>, l'association avait pointé en 2009, « *le manque de transparence autour de l'expropriation* » et une

---

<sup>42</sup> BLANCHET Elisabeth et ZHU Marie-Josée. « Le cadre légal du travail en Chine ». « L'Expansion ». 16 octobre 2007. En ligne. [http://www.lexpansion.com/carriere/formation-professionnelle/le-cadre-legal-du-travail-en-chine\\_129136.html](http://www.lexpansion.com/carriere/formation-professionnelle/le-cadre-legal-du-travail-en-chine_129136.html)

<sup>43</sup> FIRMIN Mathieu. « Dans les secrets de Pékin avant les JO ». « Enquête Exclusive ». Reportage diffusé le 15 juin 2008 sur M6. Extrait en ligne. [http://www.dailymotion.com/video/xa9cye\\_pekinoxpropriations-tac-presse-enq\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xa9cye_pekinoxpropriations-tac-presse-enq_news)

<sup>44</sup> GILL Allison et WORDEN Minky. Lettre de l'association « Human Right Watch » au Comité International Olympique. 07 mai 2009. En ligne (version anglaise). <http://www.hrw.org/en/news/2009/05/03/letter-international-olympic-committee-human-rights-concerns-sochi>

« violation des Droits des travailleurs impliqués dans la construction d'installations liées aux Jeux Olympiques », tout en faisant la proposition de créer une Commission indépendante chargée d'étudier les atteintes relatives aux Droit du Travail. Compte-tenu du silence affiché par le CIO à l'occasion des Jeux de Pékin, il est plus que probable que la situation ne change guère en Russie. La législation administrative russe étant relativement souple pour les investisseurs, les expropriations se multiplient « moyennant de maigres dédommagements »<sup>45</sup> pour les résidents locaux. « J'ai refusé de donner mon bien [...] et à cinq heures du matin, le 6 juillet 2007, un incendie criminel a frappé ma maison » a déclaré une victime, lors d'une manifestation organisée à Moscou, fin 2009<sup>46</sup>.

L'accueil des Jeux est l'occasion pour les Etats-hôtes, de procéder à la révision des lois administratives en vigueur, afin de faciliter les procédures les plus lourdes. En avril 2009, une proposition de loi fut ainsi déposée devant le Parlement russe, afin de supprimer l'enquête publique de la procédure d'expropriation. Un moyen parmi d'autres, de tenir à l'écart les citoyens et les associations de riverains des sites olympiques. Ces pratiques ne se limitent pas à des pays comme la Chine ou la Russie, mais se rencontre également à Londres, où des lois d'aménagements et d'urbanisme ont été adoptées afin de réduire au maximum, les délais de construction. En France, la phase de l'enquête publique est garantie par l'Article L11-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels englobe, dans son Observation n°7 sur le Droit à un logement<sup>47</sup> l'atteinte

---

<sup>45</sup> AVRIL Pierre. Le Figaro. 02/03/2010. « Sotchi accueillera les JO les plus chers de l'histoire ». En ligne. <http://www.lefigaro.fr/sport/2010/03/02/02001-20100302ARTFIG00521-sotchi-accueillera-les-jo-les-plus-chers-de-l-histoire-.php>

<sup>46</sup> Batiactu. « Des habitants de Sotchi expropriés par les Jeux Olympiques ». 25 novembre 2009. En ligne. <http://www.batiactu.com/edito/des-habitants-de-sotchi-expropries-par-les-jeux-ol-24612.php>

<sup>47</sup> Observation générale n° 7, adoptée, le 20 mai 1997, par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels [16e session] - article 11.1 du Pacte international relatif aux

à d'autres Droits humains en estimant que « *la pratique des expulsions forcées peut aussi entraîner des atteintes aux droits civils et politiques, tels que le droit à la vie, le droit à la sécurité de sa personne, le droit de ne pas faire l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille ou son domicile et le droit au respect de ses biens* ». A cet égard, le rapport du COHRE démontre bien la corrélation qui existe entre les différents Droits humains (et donc les conséquences en chaîne des atteintes à ces mêmes Droits), en soulignant d'une part l'augmentation du prix des loyers et d'autre part, la baisse significative de l'offre de logements dits « *sociaux* »<sup>48</sup>. Ce constat est visible en grande partie, sur les populations les plus défavorisées, premières victimes avec les sans-abris, des mesures administratives liées aux Jeux. Le COHRE fait une liste, exhaustive sans aucun doute, des différents textes internationaux violés par l'organisation des Jeux Olympiques et plus globalement des « *mégas-événements* ». On retrouve bien sûr, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) avec entre autres, les Articles 23 et 24 relatif au Droit du Travail mais aussi des résolutions onusiennes<sup>49</sup>, la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CRC) ou encore la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

L'environnement est un autre domaine qui se retrouve pris en tenailles par les intérêts olympiques. Les procédures liées à la déforestation sont monnaie-courante en Russie en vue des Jeux de Sotchi, tout comme ce fut le cas précédemment à Pékin. Les organisateurs russes des Jeux de Sotchi 2014 se trouvent confrontés à une double problématique, à savoir, la préservation des Parcs Naturels à proximité de la station balnéaire aux bords de la Mer Noire, et le manque de neige dans une région au climat qualifié de subtropical. Le coût

---

droits économiques, sociaux et culturels. En ligne.  
[http://www.aidh.org/ONU\\_GE/Comite\\_Drteco/obs-gen10.htm](http://www.aidh.org/ONU_GE/Comite_Drteco/obs-gen10.htm)

<sup>48</sup> Voir Annexe 4

<sup>49</sup> *Résolution 2004/28 sur l'interdiction frappant les expulsions forcées* de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies ; *Résolution 1993/77 sur l'interdiction frappant les expulsions forcées* de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.

environnemental des Jeux de Sotchi sera élevé, puisque la quasi-totalité des infrastructures sportives n'existe pas et que les infrastructures de transports, ne sont actuellement pas en mesure de répondre à l'afflux de centaines de milliers de spectateurs. Des organisations de protection de l'environnement, comme le WWF, ont d'ailleurs pointé les carences de la législation russe, concernant les espaces naturels protégés. Membre du Conseil de l'Europe, la Russie n'a toutefois jamais signé la Convention de Berne relative à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe (19 septembre 1979). Cette problématique concernant le respect environnemental, se pose plus au niveau des Jeux d'Hiver, qui touchent des espaces sensibles (zones montagneuses), qu'au niveau des Jeux d'Eté.

En mars 2010, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a examiné<sup>50</sup> des rapports concernant le Droit au logement dans le cadre des « *mégas-événements* ». Il est souhaitable que cette approche favorise la prise en compte par les villes désireuses d'accueillir de grands événements, des difficultés de logement, rencontrées, avant, pendant et après les festivités.

### 3 – L'organisation des Jeux Olympiques, un moyen d'affirmer la puissance d'un Etat sur l'échiquier international

Les Jeux Olympiques modernes sont, depuis leur création, un moyen pour l'Etat organisateur de démontrer sa puissance diplomatique, économique et sportive.

Le premier exemple de ce type est sans nul doute, l'Olympiade de 1936 organisée à Berlin (Allemagne). Coïncidence historique, les Jeux Olympiques d'Eté sont organisés trois ans après l'accession d'Adolph Hitler à la Chancellerie. La ville allemande fut désignée en 1931 par le Comité International Olympique, qui malgré la pression de certains Etats, refusa d'annuler la manifestation

---

<sup>50</sup> Communiqué de Presse. « Le Conseil des Droits de l'Homme examine des rapports sur le droit à l'alimentation et le droit au logement ». 05 mars 2010. En ligne. <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9878&LangID=F>

olympique ou du moins de la délocaliser au-delà des frontières allemandes. Les organisateurs allemands avaient conçus la cérémonie d'ouverture comme une démonstration de la puissance militaire du III<sup>e</sup> Reich. En amont, le régime nazi avait également préparé la quinzaine olympique. Ainsi, le Ministère de la Propagande a, au cours des mois précédents l'olympiade allemande, « *recouvert l'ensemble de la planète de cartes postales, badges, bulletins d'information traduits en 14 langues européennes, 200 000 posters en 19 langues dont un millier en japonais, 4 millions de brochures diffusées par la Compagnie allemande de chemin de fer* »<sup>51</sup>. Au niveau des infrastructures olympiques cette fois, le régime allemand avait souhaité impressionner le monde sportif avec « *un stade de 100 000 places et des équipements extérieurs pouvant accueillir 250 000 spectateurs* »<sup>52</sup>. Les dirigeants nazis profitèrent aussi de l'organisation des Jeux pour multiplier « *les marques d'honneur* »<sup>53</sup> à l'égard de Pierre de Coubertin allant même jusqu'à lui apporter un soutien massif concernant sa candidature au Prix Nobel 1935. L'Histoire retiendra toutefois des Jeux de Berlin, les victoires de l'athlète noir-américain Jesse Owen, venant contredire la théorie du « *Führer* » de la supériorité des athlètes arien.

Les Jeux de Berlin furent organisés sous la menace du boycott de nombreux athlètes noirs ou juifs. En 1933, le Président du CIO, Baillet-Latour affirme dans un courrier adressé aux organisateurs allemands, « *n'aimer personnellement ni les juifs ni leur influence* » mais demande que soit respectée la Charte Olympique « *notamment en matière de non-discrimination raciale* »<sup>54</sup>. Malgré ce geste d'apaisement, certains athlètes renoncèrent d'eux-mêmes à

---

<sup>51</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 69.

<sup>52</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 69.

<sup>53</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 74. « *Une statue en bronze à l'entrée du stade de Berlin, la traduction et la diffusion de ses brochures, une contribution personnelle du Führer à la collecte organisée par ses amis, le soutien apporté en 1935 à sa candidature inaboutie au Prix Nobel* ».

<sup>54</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 71.

participer aux Jeux de Berlin, à l'image de la nageuse autrichienne Judith Deutsch<sup>55</sup>.

Durant la Première et la Seconde Guerre Mondiale, les Jeux Olympiques ne furent pas organisés sans toutefois remettre en cause l'avenir des Jeux, ce qui ne fut pas le cas durant la Guerre Froide (1947-1991) entre le bloc américain et soviétique accompagnée des différentes phases de décolonisation. Les Etats anciens alliés du régime nazi, seront un temps exclus des Jeux à la suite de la victoire de 1945. Ainsi, « *une règle tacite est adoptée en octobre 1945 selon laquelle une invitation à participer aux Jeux sera adressée seulement aux pays 'dont les comités nationaux olympiques sont acceptés au sein de la communauté des nations', c'est-à-dire 'reconnus politiquement et commercialement' »*<sup>56</sup>.

Les boycotts olympiques firent leur apparition durant cette période de tensions diplomatiques où chaque édition des Jeux fut l'occasion de faire pression sur l'adversaire.

Dès 1928, l'Union Soviétique avait créé, en signe d'opposition aux Jeux Olympiques, un évènement sportif international au nom évocateur, les « *Spartakiades* ». Le dénominateur ne fut pas choisi au hasard ; il reprenait le nom de Spartacus, célèbre esclave qui entra en rébellion contre le joug de l'Empire Romain. Les « *Spartakiades avaient vocation d'exprimer, de transmettre et de renforcer une identité communiste à travers un programme sportif et festif fortement empreint de propagande politique* »<sup>57</sup>. L'Union Soviétique ne participa aux Jeux Olympiques qu'à partir de 1952.

---

<sup>55</sup> « *Je ne peux pas participer en tant que juive aux Jeux Olympiques parce que ma conscience me l'interdit. J'ai pleinement conscience que je renonce ainsi à la plus haute distinction sportive, celle d'avoir le droit de concourir aux Jeux Olympiques dans l'équipe autrichienne* ». Judith Deutsch. Déclaration reproduite dans l'ouvrage de Patrick Clastres - « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 72.

<sup>56</sup> CLASTRES Patrick. « Jeux Olympiques. Un siècle de passions ». Edition « Les quatre chemins ». Mai 2008. Page 79.

<sup>57</sup> GOUNOT André. « Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme ». Page 59. En ligne. <http://chrhc.revues.org/index1582.html>



En 1956, plusieurs revendications diplomatiques émergèrent pour les premiers Jeux organisés dans l'hémisphère Sud. L'Égypte, l'Irak et le Liban boycottèrent les Jeux Olympiques de Melbourne (Australie) protestant ainsi contre l'intervention du Royaume-Uni et de la France dans la crise du Canal de Suez. De leur côté, l'Espagne, la Suisse et les Pays-Bas ne participèrent pas aux Jeux en signe de mécontentement face à l'intervention militaire de l'Union Soviétique en Hongrie. Enfin, en Asie, la République Populaire de Chine ne souhaita pas concourir du fait de la participation de Taïwan.

Vingt ans plus tard, à Montréal (Canada), ce sont 22 États du continent africain qui décidèrent de boycotter les Jeux, du fait de la présence de la Nouvelle-Zélande. L'équipe de rugby de cet État du Pacifique s'était rendue précédemment en Afrique du Sud, État où sévissait encore le régime de l'Apartheid.

Les boycotts qui marquèrent le plus l'Histoire des Jeux Olympiques sont ceux des éditions 1980 et 1984, organisées respectivement à Moscou (URSS) et Los Angeles (États-Unis). Le monde bi-polaire s'affronta alors par Olympiades interposées. A Moscou, seuls 80 Comités Nationaux Olympiques prirent part aux compétitions sportives, les États-Unis et leurs alliés déclinant l'invitation olympique pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS durant l'année 1979. A Los Angeles, malgré le boycott soviétique, 140 Comités Nationaux Olympiques présentèrent des sportifs, un record à l'époque.

En 2008, certaines associations de défense des Droits de l'Homme avaient appelé au boycott des Jeux de Pékin (Chine). L'appel, bien que repris par quelques sportifs, notamment en France, ne déboucha pas sur un nouveau boycott.

Depuis quelques années, l'importance de la notion d'héritage olympique pour les générations futures (II) est devenue une pierre angulaire de la politique du CIO.

## **II) L'importance de la notion d'héritage olympique pour les générations futures**

Le développement durable est progressivement devenu une priorité de la politique du Comité International Olympique (A) s'inscrivant en outre, dans une volonté d'ouverture des grandes manifestations sportives aux pays émergents (B).

### **A] Le développement durable, une priorité récente de la politique du Comité International Olympique (CIO)**

#### 1 – La consécration de la notion de développement durable

Le développement durable est introduit en 1987 dans le rapport de l'ancienne Premier Ministre de Norvège, Gro Harlem Brundtland. Ce rapport définit le développement durable comme étant « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »<sup>58</sup>.

En 1994, lors du Congrès Olympique du Centenaire réuni à Paris, le Comité International Olympique évoque pour la première fois la notion de « *développement durable* ». Jusque là absent du langage olympique, le développement durable devient un point central de la politique du CIO avec l'inscription en 1996 de la notion dans la Charte Olympique, texte de référence pour les Villes Requérantes et Organisatrices.

L'Article 13 de cette Charte stipule ainsi qu'il est désormais primordial « *d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, promouvoir le développement durable dans le sport et exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence* »<sup>59</sup>. Cette définition

---

<sup>58</sup> BRUNDTLAND Gro Harlem. Rapport « Notre avenir à tous ». Chapitre 2 « Vers un développement soutenable ». 1987. En ligne. <http://www.agora21.org/dd/rapport-brundtland.html>

<sup>59</sup> Charte Olympique. Version en vigueur au 07 juillet 2007. En ligne. Site du Comité International Olympique (CIO). [http://www.olympic.org/Documents/olympic\\_charter\\_fr.pdf](http://www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf)

met en relief deux éléments majeurs aux yeux du CIO. En premier lieu, l'Environnement, qui devient le troisième pilier de l'Olympisme aux côtés du Sport et de la Culture. En second lieu, le CIO exige que les villes requérantes et les villes organisatrices, présentent un projet répondant aux exigences de respect de l'environnement et garantissant un héritage olympique pour les générations actuelles et futures (réutilisation des sites olympiques et du village olympique par exemple). Cette seconde exigence est plus particulièrement visible avec l'Article 14 de la Charte Olympique qui énonce que le CIO doit « *promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes et les pays hôtes* ».

Cette notion d'héritage est essentielle pour le CIO qui a connu par le passé l'échec de la politique post-olympique de nombreuses villes organisatrices, à l'image de Montréal (1976) ou Athènes (2004).

En 1999, au cours de la Conférence Mondiale sur le sport et l'environnement réunie à Rio de Janeiro, le CIO est allé plus loin et a conclu, en collaboration avec le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Agenda 21 du Mouvement Olympique, devenu depuis, un texte majeur de l'instance sportive. Le choix du lieu de la Conférence ne fut pas anodin. En effet, Rio de Janeiro avait accueilli en 1992, le « *Sommet de la Terre* », précurseur en matière de conférences internationales pour l'environnement. En guise d'ouverture de cet Agenda 21, le Directeur Exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer (1998-2006) qui fut également, Ministre fédéral allemand de l'Environnement, estime alors que « *l'environnement comme le sport ne connaît aucune frontière* ». L'Agenda 21 du Mouvement Olympique, document de cinquante pages, énonce notamment que « *le choix des sites devra [...] se faire dans le souci de minimiser l'impact sur l'environnement des infrastructures qui leur sont liées telles que logements, voies de circulation, réseaux de communications, d'approvisionnement en eau, en électricité et en nourriture, installations pour l'évacuation et le traitement des déchets* »<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> Comité International Olympique (CIO). Agenda 21 du Mouvement Olympique. « 3. Programme d'action du Mouvement Olympique pour le développement durable » - « 3.2. La

Depuis l'adoption de ces deux textes fondamentaux par le Comité International Olympique (CIO), les villes requérantes et les villes organisatrices, s'attachent autant que possible, à mettre en place un projet portant un réel effort en matière d'héritage écologique et urbanistique.

## 2 – L'héritage des Jeux Olympiques

En 2004, à l'approche de l'accueil des Jeux Olympiques d'Eté, la capitale grecque, Athènes, avait mis en chantier la restructuration de l'ancien aéroport international pour en faire un Parc Métropolitain, en l'occurrence, le Parc Métropolitain d'Hellinikon, pour un budget estimé à 400 millions d'euros<sup>61</sup>. Le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics souhaita, dès 2001, que ce parc soit « *d'une taille et d'une conception exceptionnelles* ». D'une superficie de 550 hectares, le parc accueillera dans sa configuration finale, prévue pour 2013, outre des espaces de promenade, un ensemble de logements et de lieux de loisirs. En comparaison, le célèbre « *Central Park* » de New York, est d'une superficie totale de 341 hectares !

En 2008, pour l'accueil des XXIXe Jeux Olympiques d'Eté, la Chine avait entrepris une profonde politique de régénération urbaine n'hésitant pas à détruire des quartiers entiers de « *l'ancien* » Pékin afin d'édifier des bâtiments modernes à l'image d'une ville dynamique du XXIe siècle.

L'architecte français Paul Andreu fut ainsi chargé de construire le nouveau Théâtre National de Pékin, à quelques encablures de la Place Tian An Men, lieu des évènements tragiques de 1989. Les voies de communication de la capitale chinoise ont aussi été réaménagées afin de répondre aux besoins de la population locale mais surtout de la clientèle internationale en perpétuel mouvement. Confiée à l'architecte Norman Foster, la construction du Terminal 3 de l'aéroport

---

conservation et la gestion des ressources pour un développement durable » - « 3.2.2. La protection des sites et des paysages ». En ligne.  
[http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr\\_report\\_300.pdf](http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr_report_300.pdf)

<sup>61</sup> Séminaire ATHENES 2004

international aura coûté la bagatelle de 1,8 milliard d'euros. Le retour sur investissement devrait toutefois être conséquent, puisque la structure d'une superficie équivalente à 170 terrains de football, peut accueillir plus de 50 millions de passagers chaque année.

Le Parc Olympique de Pékin constitue également un héritage majeur de l'organisation des Jeux avec en premier lieu, le Stade Olympique. Lieu des Cérémonies des Jeux, le Stade devrait accueillir à terme, des concerts, des spectacles et des compétitions sportives internationales.

Pour 2010, la ville canadienne de Vancouver, hôte des XXI<sup>e</sup> Jeux Olympiques d'Hiver, a souhaité amplifier sa politique innovante en matière de développement durable. Cette ville nord-américaine est en effet présentée depuis plusieurs années comme un modèle de durabilité, dans une zone géographique peu impliquée dans le respect de l'environnement. « *Vancouver est parvenue, alors que la population du centre-ville a plus que doublé, à abaisser ses émissions de CO<sub>2</sub>, par habitant au niveau le plus faible de toute l'Amérique du Nord* »<sup>62</sup>. Cette politique de durabilité porte d'ailleurs un nom outre-Atlantique, il s'agit du « *Vancouvérisme* » qui désigne « *une philosophie fondée sur les transports publics, des infrastructures peu gourmandes en énergie et de grandes tours résidentielles dans des quartiers aérés, ponctués de nombreux espaces verts, où l'on peut circuler à pied* »<sup>63</sup>.

Dès l'obtention par la ville des Jeux d'Hiver, le Comité d'Organisation (COVAN) avait annoncé son intention de rendre public, chaque année, un Rapport de Durabilité, faisant le point sur les avancées des travaux et l'impact environnemental de ces derniers. Par ailleurs, le choix des sites olympiques et paralympiques fut minutieusement étudié pour respecter au mieux l'environnement et laisser un héritage pour la population régionale. A titre d'exemple, le traitement des eaux de pluies et des eaux usées du Village Olympique permet de répondre aux besoins en matière de chauffage et d'eau

---

<sup>62</sup> MURPHY Kim. « Un modèle social et écolo ». Los Angeles Times. Traduit par « Courrier International » N°1006 du 13 au 17 février 2010. Page 41.

<sup>63</sup> Idem

chaude. Ce Village, implanté sur une ancienne zone industrielle (False Creek) devrait devenir après la ferveur olympique, un nouveau quartier composé en partie de logements sociaux. Les toits, conçus de manière écologique, « visent à réduire d'au moins 50 % l'empreinte globale des bâtiments en offrant un isolant naturel, une gestion des eaux de ruissellement et des possibilités d'aménager un jardin-terrasse sur le toit »<sup>64</sup>. Le futur quartier durable, donnera la priorité aux déplacements propres, piétonniers et cyclistes, tout en permettant d'accéder à des bornes de rechargement pour les véhicules électriques. L'anneau de vitesse situé à Richmond, répond également aux normes environnementales « *Leadership in Energy and Environmental Design - LEED – Argent* ». Cette certification a été créée et développée par une agence Nord-Américaine. Conçu avec du bois « *endommagé par une infestation du dendroctone du pin ponderosa, en Colombie-Britannique* »<sup>65</sup>, l'enceinte sportive doit devenir un lieu d'entraînements et de compétitions après les JO.

Dernier exemple de la politique de durabilité voulue par le COVAN, à Whistler, zone montagneuse et forestière, lieu de diverses compétitions de ski, un système de navettes pour les officiels et les spectateurs, a été instauré, les déplacements en véhicules individuels étant strictement prohibés<sup>66</sup>.

Peu avant l'ouverture des Jeux Olympiques, en février 2010, la Fondation David Suzuki avait attribué la médaille de bronze au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Vancouver (COVAN) pour les efforts réalisés dans le cadre de la préparation des Jeux. Bien que ce résultat témoigne d'un réel engagement écologique, le Comité visait la médaille d'or. La Fondation estime dans ses conclusions, que les « *Jeux olympiques de Vancouver laisseront à la région des édifices innovateurs éco énergétiques qui réduiront les émissions de gaz à effet de*

---

<sup>64</sup> Site internet officiel des Jeux Olympiques de Vancouver 2010. « Durabilité – Sites durables – Village Olympique de Vancouver ». En ligne (PDF). [http://www.vancouver2010.com/dl/00/27/19/sussnapshot-ovv-fr\\_08d-ZL.pdf](http://www.vancouver2010.com/dl/00/27/19/sussnapshot-ovv-fr_08d-ZL.pdf)

<sup>65</sup> Anneau Olympique de Richmond. « Durabilité & Héritage ». Site internet officiel des Jeux Olympiques de Vancouver 2010. En ligne. <http://www.vancouver2010.com/fr/olympique-guide-spectateur/sites/anneau-olympique-de-richmond/durabilite-et-heritage/>

<sup>66</sup> Emission « Le Direct » - France 2. 18h30. 14 février 2010.

*serre dans la communauté (en plus d'économiser de l'argent) pendant bien des années à venir »<sup>67</sup>. Toutefois, des points faibles existent : à quelques jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Vancouver, le Comité d'Organisation avait fait venir de la neige des Montagnes Rocheuses par plusieurs centaines de camions et d'hélicoptères, faute de neige sur certains sites olympiques comme Cypress Mountain.*

Fort d'une réelle volonté de durabilité, le COVAN a toutefois du faire face à une opposition farouche de certains Amérindiens, inquiets des répercussions olympiques pour leur territoire et notamment de la venue de promoteurs immobiliers, soucieux de s'enrichir au détriment de la protection d'espaces forestiers vierges. Gord Hill, rédacteur en chef du site *www.no2010.com* estime pour sa part que l'organisation des Jeux servira avant tout à « *accroître les investissements étrangers dans l'exploitation minière, pétrolière et gazière et les stations de ski* »<sup>68</sup>. Les opposants aux Jeux ont invoqué, à de multiples reprises, la Proclamation royale de 1763 selon laquelle, « *les autorités doivent négocier des traités avec les peuples autochtones avant de pouvoir organiser la colonisation de leurs territoires* ».

Malgré l'échec de la Candidature de « *Paris 2012* », la Région Ile-de-France et des Communautés d'Agglomérations ont souhaité conserver certains éléments du dossier parisien. Dans le but de porter la Candidature de la France à l'organisation des Championnats d'Europe de Natation 2012, l'agglomération d'Aubervilliers a ainsi fortement appuyé le projet du Centre Aquatique Olympique, initialement prévu pour les Jeux. Composé d'un ensemble de bassins pouvant accueillir jusqu'à 20 000 spectateurs, le centre sera prolongé par une tour de bureaux et répondra aux normes de « *Haute Qualité Environnementale* » (HQE). Autre projet qui ne sera pas abandonné, le Vélodrome de Saint-Quentin en

---

<sup>67</sup> Fondation David Suzuki. « Les Jeux Olympiques 2010, pouvons-nous relever le défi ? ». Feuille de pointage climatique. En ligne. <http://www.davidsuzuki.qc.ca/agissezcon/olympiques/pointage>

<sup>68</sup> REZAEI Jasmine. « This Magazine ». Toronto. Traduit par « Courrier International ». « Le béton ennemi des indiens ». N°1006 du 13 au 17 février 2010. Page 42.

Yvelines répondra lui aussi aux normes environnementales et sera composé d'ici 2013, d'une piste centrale unique au monde, d'une piste de BMX couverte unique en Europe, d'une aire de loisirs, d'un hôtel, de résidences étudiantes, de commerces... Le complexe sportif devrait créer jusqu'à 500 emplois pérennes<sup>69</sup>. En revanche, le projet du « *Super-Dôme* » est pour l'heure abandonné. Prévue pour accueillir 20 000 spectateurs, la structure aurait pu permettre l'organisation de compétitions indoor (en intérieur) nationales et internationales, comme la gymnastique.

Au niveau international, d'autres projets olympiques auraient pu amener une revitalisation urbaine, synonyme d'héritage transgénérationnel, à l'image de Tokyo (Japon). La capitale nippone présentait un projet ambitieux pour 2016, se basant grandement sur le respect de l'environnement urbain et périurbain et sur la réutilisation des enceintes olympiques de 1964. Compact, le projet aurait donné lieu à la construction d'un véritable quartier durable, exemplaire au niveau environnemental et au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, près de la Baie de Tokyo. La candidature japonaise fut cependant éliminée dès le second tour de scrutin, en octobre 2009.

L'héritage des Jeux prend également en compte la jeunesse du pays organisateur. Le CIO attache en effet une importance particulière aux projets incorporant la promotion de la pratique sportive en direction des jeunes, avec par exemple, des initiations dans le milieu scolaire, ainsi que la construction de structures d'entraînements et de compétitions, accessibles aux jeunes. Le CIO est allé plus loin encore en 2007, en annonçant la création des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'Été et d'Hiver. Pour la première édition, qui doit avoir lieu du 14 au 26 août 2010, neuf villes avaient déposé un projet de candidature (Athènes, Moscou...), selon les mêmes critères que pour les Jeux Olympiques traditionnels. Les premiers JOJ d'Été auront lieu à Singapour et devraient accueillir quelques 3 594 athlètes venus des quatre coins du monde. Singapour annonce d'ores et

---

<sup>69</sup> Voir Annexe 5



déjà, sa volonté de mettre en œuvre une politique de durabilité, avec la prise en compte des « 3 R » à savoir « *Réduction, Réutilisation, Recyclage* »<sup>70</sup>. Pour 2012, plus d'un millier de jeunes sportifs sont attendus à Innsbruck (Autriche) pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'Hiver.

### 3 – La reconnaissance progressive des peuples autochtones et leur participation aux Jeux Olympiques

En 2000, à l'occasion des Jeux Olympiques de Sydney (Australie), l'athlète d'origine aborigène, Cathy Freeman envoya un signe fort au Gouvernement de son pays et aux millions de téléspectateurs dans le monde, en allumant la vasque olympique et, quelques jours plus tard, en effectuant un tour d'honneur avec deux drapeaux, celui de l'Australie et celui de la population aborigène, après sa victoire sur le 400 mètres. Ce symbole témoigne de l'impact que peuvent avoir les Jeux pour la défense d'une cause locale voir régionale.

La population aborigène a, jusque dans les années 1960, été persécutée par les autorités nationales, qui enlevaient les enfants pour les placer dans des pensionnats et des orphelinats où ils devaient recevoir une éducation « *blanche* ». A cet égard, la Conférence du Commonwealth de l'année 1954, fut explicite : « *l'assimilation est le but. Jusqu'à ce que tous les Aborigènes vivent comme tout Australien blanc* ». Selon un rapport du Gouvernement travailliste de Paul Keating, entre 70 000 et 100 000 enfants<sup>71</sup> ont ainsi été victimes de la politique coloniale. L'association « *Link-Up New South Wales* »<sup>72</sup> a été créée en 1980 afin d'aider les familles aborigènes à se retrouver, tout en informant la population sur un crime longtemps passé sous silence.

---

<sup>70</sup> Site officiel des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Singapour. « A propos : Mouvement pour l'environnement ». En ligne.

[http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/en/en\\_about\\_us/fr\\_environment\\_movement.html](http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/en/en_about_us/fr_environment_movement.html)

<sup>71</sup> Rapport « *Bringing Them Home* » rendu public en Avril 1997. Chiffres issus de recherches portant sur les années 1885 à 1967.

<sup>72</sup> Site internet officiel de l'association. <http://www.linkupnsw.org.au/>

Il aura fallu attendre Mardi 12 février 2008 pour qu'enfin, le Gouvernement Australien prononce des excuses publiques pour la persécution dont fut victime la communauté aborigène. Peut être les Jeux de Sydney auront-ils joué un rôle dans l'accélération d'un processus de pardon tant attendu par les aborigènes.

Au Canada, une population là aussi installée depuis plusieurs siècles, a cherché à prendre part à l'organisation des Jeux de Vancouver en 2010. La population autochtone est composée au Canada, des Indiens, des Inuits et des Métis. Ces trois peuples sont « *reconnus et confirmés* »<sup>73</sup> par la Loi Constitutionnelle de 1982.

Le Comité d'Organisation des Jeux de Vancouver 2010 a, très tôt, affirmé son souhait de faire participer la population autochtone au processus d'organisation des Jeux en établissant un partenariat avec le « *Comité consultatif sur la stratégie autochtone urbaine de la région métropolitaine de Vancouver* ». Parmi les initiatives voulues par le Comité d'Organisation, figure la conception de produits dérivés autochtones, ainsi que l'exposition dans les halls principaux des sites olympiques et paralympiques, « *d'œuvres contemporaines et traditionnelles d'artistes des quatre Premières nations hôtes, ainsi que des Premières nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada* »<sup>74</sup>. Autant que possible, le Comité d'Organisation a fait appel à des entreprises autochtones et un programme d'insertion professionnelle a été initié en direction des jeunes.

Au niveau institutionnel, le Comité International Olympique garantit depuis 1999 la participation des peuples autochtones, avec l'Agenda 21 du Mouvement Olympique qui souhaite « *contribuer à l'utilisation de leurs connaissances et savoir faire traditionnels en matière de gestion de l'environnement pour agir en faveur de l'environnement, notamment dans leurs*

---

<sup>73</sup> Site du Ministère de la Justice du Canada. Loi Constitutionnelle de 1982. Partie II « Droits des peuples autochtones du Canada » – Article 35 (1). En ligne. [http://lois.justice.gc.ca/fra/const/9.html#anchorsc:7-bo-ga:l\\_II](http://lois.justice.gc.ca/fra/const/9.html#anchorsc:7-bo-ga:l_II)

<sup>74</sup> Site internet officiel des Jeux Olympiques de Vancouver.

*régions d'origine [et] favoriser l'accès de ces populations à la pratique du sport »<sup>75</sup>.*

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a également consacré les droits des peuples autochtones, dans une résolution<sup>76</sup> de l'Assemblée Générale en date du 13 septembre 2007 qui réaffirme que *« les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination »* et pointe le fait que *« toutes les doctrines, politiques et pratiques qui invoquent ou prônent la supériorité de peuples ou d'individus en se fondant sur des différences d'ordre national, racial, religieux, ethnique ou culturel sont racistes, scientifiquement fausses, juridiquement sans valeur, moralement condamnables et socialement injustes »*.

Plusieurs énoncés de cette résolution sont à mettre en relation avec l'organisation des Jeux Olympiques. Ainsi, les Nations Unies se disent convaincues que *« le contrôle, par les peuples autochtones, des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de perpétuer et de renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins »*. La résolution stipule aussi que *« le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion »*.

En octobre 2009, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Rio de Janeiro (Brésil) comme ville organisatrice des Jeux Olympiques d'été 2016, signe de l'ouverture des grandes manifestations sportives aux pays émergents (B).

---

<sup>75</sup> Agenda 21 du Mouvement Olympique. 3-Le programme d'action du Mouvement Olympique pour le développement durable ». 3-3-Le renforcement du rôle des groupes principaux. 3-3-3-La reconnaissance et la promotion des populations autochtones. En ligne (pdf). [http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr\\_report\\_300.pdf](http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr_report_300.pdf)

<sup>76</sup> Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones. Résolution de l'Assemblée Générale. 13 septembre 2007. En ligne. <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>

## **B] L'ouverture des grandes manifestations sportives aux pays émergents**

### 1 - « La ville est prête, donnez nous cette chance »

C'est par ces quelques mots, que Luiz Ignacio Da Silva, plus connu sous le nom de Lula, a imploré les membres du CIO de voter pour son pays, le Brésil, pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Eté 2016. Avec 66 voix contre 32 pour Madrid (Espagne), Rio de Janeiro a offert pour la première fois dans l'Histoire olympique, les Jeux à l'Amérique du Sud.

En 1956, la ville australienne de Melbourne organisa les Jeux. Quelques années auparavant, elle était devenue la première ville d'Océanie élue Ville-Hôte, au détriment de Buenos Aires (Argentine). Le choix final se joua à une seule voix.

La victoire de la ville brésilienne, célèbre dans le monde entier pour ses plages, notamment Copacabana, s'est dessinée dans les dernières semaines d'une véritable campagne électorale marquée par la venue des principaux dirigeants des Etats Candidats. Le Roi Juan Carlos Ier et son épouse la Reine Sofia, accompagnés du Premier Ministre, José Luiz Rodriguez Zapatero pour soutenir Madrid, le Premier Ministre japonais Yukio Hatoyama pour Tokyo, le Président brésilien Lula et le « Roi » Pelé pour Rio et enfin Michelle et Barack Obama pour défendre la candidature de Chicago. Un défilé de Chefs d'Etats et de Gouvernements digne des grands sommets internationaux, qui démontre l'importance des Jeux pour une ville et un Etat candidat. Après une première visite des villes (Rio, Madrid, Tokyo et Chicago), le CIO avait placé la capitale du Japon, Tokyo, en position de favorite. Toutefois, le manque de soutien de la part de la population nippone, a sans doute desservi la ville, quant Madrid, Chicago et Rio recueillaient un soutien populaire immense.

L'Amérique du Sud n'en était pas à sa première tentative puisque Buenos Aires (Argentine), San Juan (Porto Rico) et Rio de Janeiro avaient présenté des

candidatures olympiques en 1997 pour l'édition 2004 des Jeux Olympiques d'Eté, organisés à Athènes.

A la suite de son élection, Rio de Janeiro a promis d'offrir en 2016, « *les Jeux les plus extraordinaires que le monde ait connus* »<sup>77</sup>. S'appuyant sur quatre pôles, Rio de Janeiro organisera les compétitions entre le secteur de Copacabana, Barra, Maracaña et Deodoro pour un coût limité selon les organisateurs, qui prévoient d'utiliser les structures ayant servi aux Jeux Panaméricains de 2007 ainsi que les infrastructures construites à l'occasion de la Coupe du Monde de Football 2014.

En termes de durabilité, le Brésil souhaite axer son programme olympique sur le développement urbain, la protection et la valorisation de l'environnement et sur les jeunes, qui représentent aujourd'hui 62 % de la population du pays<sup>78</sup>.

Au niveau du développement urbain, le Brésil s'est engagé depuis 1994 dans un vaste programme en direction des « *favelas* », les tristement célèbres bidonvilles. A Rio de Janeiro où l'on dénombre 600 favelas, le programme urbanistique et social « *Favela Bairro* » vise à l'aménagement d'espaces communautaires tels des crèches ou des écoles, ainsi que des équipements de loisirs et des équipements sportifs. Le programme cherche en parallèle à lutter contre la violence qui gangrène les favelas. Trois phases ont progressivement été lancées par les autorités nationales et locales, à partir de 1994, avec une expérimentation dans 90 favelas de taille modeste. Deux ans plus tard, « *Bairrinho* » est venu compléter le programme initial. Enfin, en 1997, le programme intitulé « *Grandes Favelas* » s'est étendu à l'ensemble des favelas de Rio. Ce programme social et urbain a fait ses preuves depuis sa création avec par exemple sur 85 favelas, la construction de « *71 équipements communautaires, 89*

---

<sup>77</sup> « Les JO de 2016 auront lieu à Rio de Janeiro ». Le Monde. 02 octobre 2009. En ligne. [http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/10/02/jo-2016-chicago-et-tokyo-eliminees-de-la-course\\_1248630\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/10/02/jo-2016-chicago-et-tokyo-eliminees-de-la-course_1248630_3242.html)

<sup>78</sup> Répartition de la population brésilienne. Ambassade du Brésil au Maroc. Part des moins de 30 ans. En ligne. [http://www.ambassadedubresil.org/Bresil\\_Population-pop.htm](http://www.ambassadedubresil.org/Bresil_Population-pop.htm)

*équipements sportifs et 330 zones de loisirs* »<sup>79</sup>. Le programme financé à 239,4 millions d'euros par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et à 149,5 millions d'euros par la ville, a contribué au lancement en 2008 d'un deuxième programme social et urbain.

« *Territoires de Paix* » allie la construction et la réhabilitation de logements dans les favelas avec l'insertion professionnelle. Près de 2 500 femmes vivant dans les favelas de Rio, tentent grâce à des programmes sociaux, de dissuader les plus jeunes, de rejoindre les gangs et les trafiquants de drogue. En échange de leur aide, le Gouvernement brésilien verse à ses femmes, l'équivalent de 80 euros d'allocation. Dans le cadre de ce programme, la construction d'un téléphérique a récemment débuté et devrait, à terme (2012) permettre de relier plusieurs favelas entre eux. La sécurité n'est pas oubliée dans ce programme urbain, puisque les policiers et les forces spéciales resteront présents, pour lutter contre les trafics en tous genres. « *Les rues sont goudronnées, des écoles sont construites. Cela a aussi ramené la tranquillité* » témoigne Sergio Santos, habitant d'un des favelas de Rio<sup>80</sup>. Ce programme sera en grande partie financé par l'Etat (3 milliards d'euros).

Concernant les infrastructures de transports, dans un pays où l'automobile est de plus en plus présente, l'Etat, la ville de Rio et leurs partenaires, injecteront 2,6 milliards de dollars pour améliorer les voies routières et autoroutières existantes et construire de nouveaux équipements, donnant la priorité aux transports en commun.

Au niveau environnemental, les pouvoirs publics cherchent à protéger les espaces forestiers, notamment ceux situés près des favelas. Depuis son accession au pouvoir en 2002, le Président Lula, a affiché sa volonté de lutter contre la déforestation, longtemps restée impunie en Amazonie. En 2009, durant le Sommet

---

<sup>79</sup> IBAM. « Etude d'évaluation de l'expérience brésilienne sur l'urbanisation de Favelas et la régularisation foncière ». Rio de Janeiro. Octobre 2002. En ligne. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-159.html>

<sup>80</sup> « Lula mobilise les femmes des favelas ». Le Devoir. 05 décembre 2008. En ligne. <http://www.ledevoir.com/international/amerique-latine/221129/bresil-lula-mobilise-les-femmes-des-favelas>

de Copenhague sur le réchauffement climatique, le Président brésilien s'était engagé à « *réduire de 80 % d'ici 2020, la déforestation de l'Amazonie* »<sup>81</sup>.

L'accueil des deux évènements sportifs que sont la Coupe du Monde de Football (2014) et les Jeux Olympiques (2016) va permettre à l'Etat brésilien, d'insuffler une politique sportive ambitieuse en faveur des jeunes en particulier en direction des 65 millions de moins de 18 ans<sup>82</sup> qui pour beaucoup, pratiquent au moins une discipline sportive. Dans ce pays d'Amérique du Sud, quelques 8 000 clubs sportifs existent<sup>83</sup> et le football est une véritable référence, l'équipe nationale ayant remporté le record de cinq titres de Championne du Monde. Douze villes du Brésil accueilleront les matchs en 2014, dont Rio de Janeiro et son mythique stade « *Maracanã* » qui sera rénové pour l'occasion durant deux ans. Pour les Jeux Olympiques, un complexe sportif – le « *X Parc* » - sera construit dans le quartier de Deodoro où la population juvénile est très élevée. Durant la compétition, le « *X Parc* » accueillera les épreuves de VTT et de BMX. Après les Jeux, il restera un équipement majeur laissé à la jeunesse brésilienne.

Huitième économie de la planète, le Brésil cherche aujourd'hui à s'imposer comme une puissance diplomatique et sportive incontournable, avec en ligne de mire, outre l'organisation d'évènements mondiaux, l'obtention d'un siège au Conseil de Sécurité de l'ONU. Organisateur de la Coupe du Monde de Football en 2014 et des Jeux Olympiques en 2016, le Brésil par l'intermédiaire de Rio de Janeiro, a fait acte de candidature, pour l'accueil des Championnats du Monde de Natation en 2015, avec de fortes chances de l'emporter. Acteur majeur des victoires brésiennes, le Président Lula a renforcé sa stature internationale, évoquant à chacun de ses déplacements internationaux, la candidature olympique

---

<sup>81</sup> AFP. « Amazonie : Lula s'engage à réduire la déforestation de 80 % d'ici à 2020 ». « Le Devoir ». 14 octobre 2009. En ligne. <http://www.ledevoir.com/international/amerique-latine/271503/amazone-lula-s-engage-a-reduire-la-deforestation-de-80-d-ici-a-2020>

<sup>82</sup> Pourquoi Rio ? « Unir le sport et la jeunesse ». Rio 2016. En ligne. <http://www.rio2016.com/fr/PorqueRio/>

<sup>83</sup> « Le Sport ». Ambassade du Brésil au Maroc. En ligne. [http://www.ambassadedubresil.org/Bresil\\_sport.htm](http://www.ambassadedubresil.org/Bresil_sport.htm)

et faisant un discours remarqué devant les membres du CIO réunis à Copenhague (Danemark) où il déclara que « *pour l'Amérique du Sud, ce sera un moment magique, pour le mouvement olympique, ce sera le moment rêvé de sentir la chaleur de notre peuple, l'exubérance de notre culture, notre soleil et notre joie. Et ce sera également une chance de faire passer un puissant message au monde entier, celui que les Jeux olympiques appartiennent à tous les peuples, à tous les continents, à l'humanité entière* »<sup>84</sup>.

## 2 – L'Afrique du Sud face aux défis du Mondial 2010

Après la Coupe du Monde de Rugby en 1995, l'Afrique du Sud s'apprête à accueillir la planète du football, l'autre sport national, dans ce pays sorti du régime de l'Apartheid il y a seulement seize ans.

Le futur dira si l'organisation de cet évènement – le deuxième au monde après les Jeux Olympiques d'Été – aura contribué à réduire les inégalités entre riches et pauvres mais surtout entre blancs et noirs.

Lorsque Nelson Mandela arrive au pouvoir en 1994, il met rapidement en place un plan économique en faveur de la population noire, le « *Black Economic Empowerment* » (Emancipation Economique des Noirs). Toutefois, selon un rapport publié en juin 2006, seuls 7,8 % de la population noire d'Afrique du Sud faisait partie de la classe moyenne, contre 33 % de la population blanche.

Pour Frédéric Bolotny, économiste au Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, « *si la Coupe du Monde se déroule bien au niveau de la sécurité, que toute la population participe, l'impact positif marketing et touristique pour le pays sera très fort* »<sup>85</sup>. Le défi du Mondial 2010 est donc immense compte tenu de la situation économique et sociale de l'Afrique du Sud.

---

<sup>84</sup> LatinReporters. « Jeux Olympiques 2016 à Rio : le discours décisif de Lula ». 03 octobre 2009. En ligne. <http://www.latinreporters.com/bresilpol03102009.html>

<sup>85</sup> HERNANDEZ Anthony. « Coupe du Monde 2010 : un évènement réussi peut créer du lien social ». Interview de Frédéric Bolotny. Publiée le 11 juin 2009 remise à jour le 29 juillet 2009. En ligne. [http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/06/11/dans-un-an-la-coupe-du-monde-de-football-en-afrique-du-sud\\_1205599\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/06/11/dans-un-an-la-coupe-du-monde-de-football-en-afrique-du-sud_1205599_3242.html)



Le pays a investi 45 milliards d'euros<sup>86</sup> pour accueillir le Mondial de Football avec notamment la construction ou la rénovation de dix enceintes sportives qui serviront probablement plus au rugby qu'au football après le Mondial de juin 2010. Frédéric Bolotny rappelle à cet effet que « *l'Allemagne a investi 1,5 milliard d'euros, financés aux deux tiers par le privé, en construisant des stades flambant neufs et adaptés à la nouvelle économie du football. Et contrairement au Stade de France, des clubs résidents occupent ces enceintes* ». Afin de rentabiliser une partie des dépenses engagées dans les infrastructures sportives, l'Afrique du Sud a utilisé les premiers stades achevés en juin 2009, à l'occasion de la Coupe des Confédérations (football). Mais à quelques mois de l'ouverture du Mondial de Football, la crainte gagne les organisateurs. Les polémiques se succèdent (prix des billets d'avions, tarifs des chambres d'hôtels...) et les retards dans la construction des stades se font jour. Fin février 2010, Jérôme Valcke, Secrétaire Général de la FIFA, déclarait qu'à « *ce stade, la Coupe du monde ne pourrait pas avoir lieu parce que le Soccer City n'est pas prêt. On ne pourrait pas disputer le match d'ouverture. C'est une réalité* » ajoutant qu'il « *nous reste 700 000 billets à vendre, et je pourrais vous faire une liste des choses qui ne sont pas prêtes pour le début de la compétition* »<sup>87</sup>. Une réalité certes, mais souvenons-nous qu'en 2004 lorsqu'Athènes était sur le point d'accueillir les Jeux Olympiques, les retards s'étaient accumulés, ce qui n'empêcha pas l'évènement de se dérouler. En revanche, le parallèle pourrait se faire sur l'après JO. En effet, la reconversion des stades reste un problème majeur à la suite de l'organisation d'un évènement sportif comme une Coupe du Monde.

L'Afrique du Sud, forte de ses 7,3 millions de visiteurs, s'est engagé dans un vaste programme lié à l'augmentation de l'offre hôtelière pour pouvoir accueillir les centaines de milliers de visiteurs pendant le Mondial et les millions

---

<sup>86</sup> KALFA David. « Répétition général avant le Mondial 2010 ». Radio France International (RFI). 13 juin 2009. En ligne. [http://www.rfi.fr/actufr/articles/114/article\\_81873.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/114/article_81873.asp)

<sup>87</sup> AFP – Le Monde. « Coupe du Monde : le temps presse en Afrique du Sud ». 24 février 2010. En ligne. [http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/02/24/coupe-du-monde-le-temps-presse-en-afrique-du-sud\\_1310408\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/02/24/coupe-du-monde-le-temps-presse-en-afrique-du-sud_1310408_3242.html)

de visiteurs potentiels avant et après. Concernant l'emploi, le Mondial peut être une occasion de relancer l'économie du pays. Aujourd'hui, plus de 100 000 emplois dépendent indirectement du football. La venue du Mondial entrainera sans doute une hausse des emplois dans le secteur du tourisme. En revanche, l'état des infrastructures routières reste un problème et le quotidien local « *Mail & Guardian* » soulignait en 2006 que « *la Coupe du monde sud-africaine aura toutes les imperfections typiques d'un pays en voie de développement* »<sup>88</sup>.

Certains sud-africains font un constat sévère des moyens déployés pour accueillir le Mondial, au détriment de programmes alimentaires ou éducatifs. Andile Mngxitama, chroniqueur pour le journal local « *Sowetan* » estimait, il y a un an, que « *quand la compétition prendra fin, nous nous retrouverons avec des stades de classe internationale dans un pays qui n'a pas les moyens de nourrir et d'instruire son peuple. La vérité est que nous n'avons pas besoin de la Coupe du monde. Ce sont les hommes politiques et leurs relations qui en ont besoin* »<sup>89</sup>. Et que dire des forces de polices qui seront mises en place autour des stades et dans les villes organisatrices, durant la compétition ? Il est quasi-certain que ces milliers d'hommes ne seront plus là après le coup de sifflet final, laissant l'Afrique du Sud face à des gangs qui font leurs lois et face à la violence des bidonvilles qui s'est renouvelée depuis quinze ans. Bien que le nombre de meurtres ait diminué de 30 % depuis 1995, le nombre de vol et de cambriolages a augmenté dans le même temps de 43 %<sup>90</sup>. Face à ces infractions qui se multiplient, une activité s'est elle aussi multipliée, la sécurité privée. Aujourd'hui, il y aurait en Afrique du Sud plus de 420 000 agents chargés de la sécurité<sup>91</sup> de

---

<sup>88</sup> MADYWABE Lundgile. « *Mail & Guardian* ». Traduit par « *Courrier International* ». « Pourquoi l'Afrique du Sud doit l'organiser ». 11 juillet 2006.

<sup>89</sup> DUVAL SMITH Alex. « *The Observer* ». Traduit par « *Courrier International* ». « Ballon rond et coups tordus ». 28 mai 2009. En ligne. <http://www.courrierinternational.com/article/2009/05/28/ballon-rond-et-coups-tordus>

<sup>90</sup> Business Day. Traduit par « *Courrier International* ». « Moins de meurtres, plus de vols ». 03 décembre 2009. En ligne. <http://www.courrierinternational.com/breve/2009/12/03/moins-de-meurtres-plus-de-vols>

<sup>91</sup> RATHER Franck. « *Focus* ». Traduit par « *Courrier International* ». « La sécurité n'a pas de prix ». 29 janvier 2009. En ligne. <http://www.courrierinternational.com/article/2009/01/29/la-securite-n-a-pas-de-prix>

quelques particuliers mais aussi et surtout d'entreprises, pour la plupart étrangères.

### 3 – L'Olympisme et l'Afrique, une page de l'Histoire à écrire

Un siècle après la restauration des Jeux Olympiques par le Baron Pierre De Coubertin, un continent n'a jamais accueilli l'évènement : l'Afrique. Malgré plusieurs tentatives et un palmarès sportif évident notamment en athlétisme, le continent africain a toujours été laissé en marge du Mouvement Olympique. Un choix regrettable à plusieurs égards.

L'Afrique du Sud est l'un des pays africains à avoir fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques. Dès 1995, un an après l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela et les premières élections démocratiques du pays, la candidature du Cap fut officialisée. Au sortir de l'Apartheid, l'Afrique du Sud organisa la Coupe du Monde de Rugby 1995 et les pouvoirs publics pensèrent que le pays avait ses chances pour l'obtention des Jeux 2004. En 1997, Le Cap présente donc un dossier jugé techniquement viable par plusieurs membres du CIO. Le dossier sud-africain proposait notamment un ancien site militaire comme lieu de construction du Village Olympique. De plus « *deux des trois autres installations stade de football et gymnases d'un côté, terrain d'athlétisme de l'autre seraient, elles, construites au cœur des ghettos noirs et métis du Cap* »<sup>92</sup>. L'Afrique du Sud souhaité pouvoir bénéficier de la « *manne olympique* » pour créer les conditions nécessaires à l'urbanisation des « *townships* », les bidonvilles sud-africains, où la criminalité est reine.

En 1995, Raymond Ackerman, numéro deux du comité de candidature et homme d'affaires dans l'industrie des supermarchés estimait qu'en « *termes de*

---

<sup>92</sup> MOUTOUT Corinne. Libération. « Cap sur les JO de 2004. La ville rêve d'offrir à l'Afrique ses premiers Jeux ». 25 mai 1995. En ligne. <http://www.liberation.fr/evenement/0101141560-cap-sur-les-jo-de-2004-la-ville-reve-d-offrir-a-l-afrique-ses-premiers-jeux>

*retour immédiat et à plus longue échéance, Barcelone a empoché dix fois le montant dépensé pour l'organisation des Jeux. Le rapport pourrait être de 12 voire de 15 dans le cas du Cap* ». Après l'échec d'une candidature, sans doute jugée trop risquée par certains, l'Afrique du Sud a été l'hôte de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 1996 et de la Coupe du Monde de Cricket en 2003 (avec le Zimbabwe et le Kenya). En juin et juillet 2010, le pays accueillera la Coupe du Monde de Football et déjà, certains songent à présenter une nouvelle candidature olympique, pour l'édition estivale 2020.

Pour les Jeux Olympiques d'Été 2016, c'est la ville de Doha (Qatar) qui avait fait acte de candidature.

Le dossier technique était solide puisque 75 % des installations nécessaires étaient déjà opérationnelles. De plus, la ville a depuis plusieurs années maintenant, une expérience reconnue dans l'organisation de compétitions internationales à l'image des Jeux Asiatiques en 2006. Malheureusement, Doha fut éliminée durant la phase de requérance, à cause de la question liée aux dates d'organisations avancées par le Comité de Candidature. Avec une moyenne de 45°C en juillet et août, la température était un obstacle, d'où la proposition faite, d'organiser les Jeux entre le 15 et le 30 octobre 2016. Le rejet de la candidature du Qatar sur cet unique argument, ne peut être valable. Les règles éditées par le CIO sont certes très strictes dans ce domaine et n'autorisent l'organisation d'une olympiade qu'entre le 15 juillet et le 31 août, mais plusieurs olympiades eurent lieu après l'été « *traditionnel* » comme par exemple en 1956 à Melbourne (22 novembre – 08 décembre) ou en 1968 à Mexico (17 septembre - 02 octobre).

Pour Philippe Douste-Blazy, Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les financements innovants, le CIO a, en éliminant prématurément la candidature de Doha, raté l'occasion de « *créer un précédent historique, en permettant à une capitale arabe d'être parmi les finalistes pour l'organisation des JO, mais aussi de contrer les radicaux qui savent habilement exploiter le sentiment d'humiliation et de frustration dans cette partie du*

*monde* »<sup>93</sup>. A plusieurs reprises, le monde arabe avait présenté des candidatures, Alexandrie (1916 et 1936) et plus récemment Le Caire pour les Jeux de 2008.

L'Océanie avec l'Australie, a attendu soixante ans avant de pouvoir vivre l'évènement olympique et les retombées qui vont avec (Melbourne 1956). L'Amérique du Sud, avec son lot de candidatures infructueuses, a attendu 2009 pour embrasser l'idéal olympique (Rio de Janeiro 2016). Pour Danny Jordan, Président du Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Football 2010, *« l'Afrique du Sud qui a une forte puissance économique aurait une grande chance pour les JO. Les installations sportives actuelles et le groupe d'organisation pour la Coupe du Monde sont les éléments importants pour sa réussite [...] Une organisation réussie de la Coupe du monde mettrait de la pression sur le CIO pour accorder, pour la première fois, les JO à l'Afrique »*<sup>94</sup>. Un pari risqué certes, mais le CIO a pris ce risque pour Rio de Janeiro (Brésil). Le prendra-t-il dans les prochaines années pour l'Afrique ?

### **Conclusion :**

L'organisation d'un évènement sportif d'envergure internationale entraîne une pluralité de conséquences d'un point de vue économique, social, humain et environnemental pour les Etats-hôtes, comme nous l'avons développé dans ce rapport.

Aujourd'hui, la France, longtemps Nation de sports, doit faire face à un déficit d'infrastructures multifonctionnelles capables d'accueillir des manifestations européennes ou mondiales. Ainsi, sur les 90 grandes salles d'Europe de plus de 10 000 places, la France n'en possède qu'une seule, à savoir

---

<sup>93</sup> DOUSTE-BLAZY Philippe. « Le monde arabe doit accueillir les Jeux Olympiques ». Le Monde. 20 août 2008. En ligne. <http://www.lefigaro.fr/debats/2008/08/20/01005-20080820ARTFIG00350-le-monde-arabe-doit-accueillir-les-jeux-olympiques-.php>

<sup>94</sup> « Les Jeux Olympiques pourrait se dérouler en Afrique en 2020 ». Le Quotidien du Peuple. 10 novembre 2009. En ligne. <http://french.peopledaily.com.cn/Sports/6808949.html>

le Palais Omnisports de Paris-Bercy (14 500 places), là où l'Allemagne en possède 18, l'Espagne 12 et l'Italie 6. En mars dernier, le Rapport Constantini, intitulé « *Grandes Salles – Arenas 2015* », plaçait la France au niveau des pays baltes et des pays d'Europe de l'Est...

Par manque de volonté politique et économique, la France risque, à terme, d'être dépassée par des pays aujourd'hui peu voire pas présents sur la scène sportive. Ainsi, malgré l'accueil de compétitions de niveau mondial (Coupe du Monde de Football 1998, de Rugby 2007, Championnats du Monde d'Athlétisme 2003, Jeux Olympiques 1992 d'Albertville...) et un savoir-faire reconnu, la France a récemment échoué à obtenir l'organisation des Mondiaux de Basket 2010 et 2014 et des Championnats d'Europe de Volley 2007 et 2011. Reconnu « *d'intérêt général* » avec l'Article 28 de la Loi sur « *le développement et la modernisation des services touristiques* »<sup>95</sup>, les grandes enceintes sportives devront être profondément modernisées en cas de succès de la Candidature Française à l'organisation de l'EURO 2016 de Football.

Le Rapport Constantini préconise la construction d'une salle de 20 000 places, d'une salle de 15 000 places et de cinq salles de 10 000 places et juge que « *le retard français en matière de grandes salles entraîne un impact négatif pour l'industrie du tourisme, un manque à gagner pour l'économie du spectacle, une carence pour le rayonnement du sport français et un handicap pour l'attractivité du pays et sa stratégie d'influence* »<sup>96</sup> sur la scène internationale.

---

<sup>95</sup> Article 28 de la Loi sur le Développement et la Modernisation des services touristiques. 25 juillet 2009. En ligne.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020893055>

<sup>96</sup> Rapport de la Commission des Grandes Salles – Arenas 2015. Daniel Constantini. En ligne. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000122/0000.pdf>

# Annexes

## Annexe 1 : Carte des 46 Villes Olympiques depuis 1896



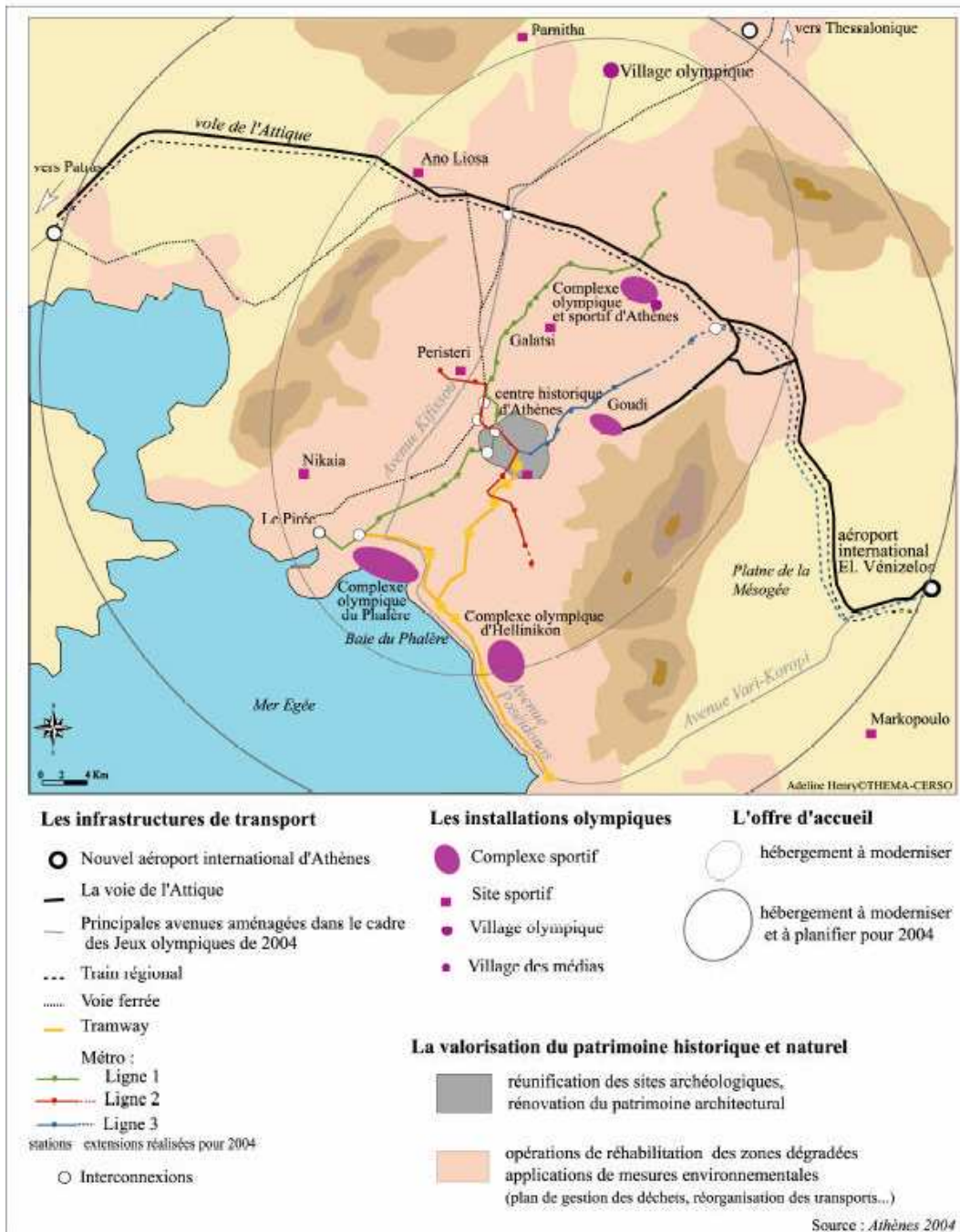
Source : Site internet du Comité International Olympique (CIO)

<http://www.olympic.org/fr/>





### Annexe 3 : Carte des infrastructures d'Athènes 2004



Source : Site internet des Jeux d'Athènes 2004

Thèse de Doctorat en Géographie de Mlle Adeline Henry (2005)

En ligne. [http://thema.univ-fcomte.fr/IMG/pdf/These\\_Adeline.pdf](http://thema.univ-fcomte.fr/IMG/pdf/These_Adeline.pdf) (page 93)

## Annexe 4 : Tableau représentant les répercussions des derniers Jeux Olympiques sur le Logement

<b>Tableau 3: Les répercussions des derniers Jeux olympiques sur le logement</b>	
Principales répercussions sur le logement	Villes hôtes des Jeux olympiques
Déplacements et expulsions forcées de groupes ou d'individus pour laisser la voie libre à la construction d'infrastructures pour les JO	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Athènes (2004), Pékin (2008), Londres (2012)
Déplacements et expulsions forcées de groupes ou d'individus causés par le processus de réaménagement et le phénomène d'embourgeoisement lié ou directement provoqués par l'avènement des Jeux olympiques	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Athènes (2004), Pékin (2008), Londres (2012)
Déplacements et expulsions forcées (en particulier des locataires) causés par une hausse importante des loyers en corrélation avec l'accueil des Jeux olympiques	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Pékin (2008), Londres (2012)
Les prix du logement grimpent causant de graves répercussions sur l'accès des populations locales à un logement abordable	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Pékin (2008), Londres (2012)
Diminution du parc de logements sociaux ou à bas prix avant, pendant, et après les JO	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Pékin (2008), Londres (2012)
« Opérations de nettoyage » pour se débarrasser des SDF, avant et pendant les JO et criminalisation du sans-abrisme	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Pékin (2008)
Introduction de mesures législatives ou autres mesures politiques « spéciales » visant à faciliter la préparation et le déroulement des JO	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Athènes (2004), Pékin (2008), Londres (2012)
Participation limitée des résidents et de la société civile au processus décisionnel en matière de logement, ainsi qu'un manque de transparence du processus décisionnel	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Athènes (2004), Pékin (2008)
Effets discriminatoires et disproportionnés sur les groupes marginalisés, notamment les pauvres, les travailleurs à bas salaire, les personnes dont le droit au maintien dans les lieux n'est pas assuré, les SDF, les minorités ethniques, les personnes âgées, les handicapés, les vendeurs de rue, les travailleurs du sexe et les autres groupes vulnérables	Séoul (1988), Barcelone (1992), Atlanta (1996), Sydney (2000), Athènes (2004), Pékin (2008), Londres (2012)

Source : Rapport du Centre pour le Droit au Logement et Contre les Expulsions (COHRE). « Fair Play for Housing Rights: Méga-événements, Jeux Olympiques et les droits au logement » - « Directives aux Parties Prenantes de méga-événements pour la protection et la promotion du Droit au Logement ». En ligne ; <http://www.cohre.org/store/attachments/Guidelines%20French%20%28n%29.pdf>

**Annexe 5 : Le Centre Aquatique d'Aubervilliers et le Vélodrome de Saint-Quentin, exemples de l'héritage d'un projet olympique**



*Maquette du Centre Aquatique Olympique d'Aubervilliers (2012)*

*Source : Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la métropole parisienne – [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com)*



*Image de synthèse du Vélodrome de Saint-Quentin en Yvelines (2013)*

*Source : Agence TER – [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr)*



*Le « Super-Dôme », lieu prévu pour la gymnastique*

*Source : Site internet officiel « Paris 2012 »*

# Bibliographie

## Ouvrages

- CLASTRES Patrick. « *Jeux Olympiques, un siècle de passions* ». Editions « *Les Quatre Chemins* ». Mai 2008
- Prevelakis G. « *Athènes : urbanisme, culture et politique* ». Editions « *L'Harmattan* » - Paris. 2000.
- Doxiadis Constantin. « *Notre capitale et son avenir* ». 1960.

## Rapports

- Pound W. Richard. Rapport de la 115<sup>e</sup> session du CIO. Prague. Juillet 2003. En ligne ; [http://multimedia.olympic.org/pdf/fr\\_report\\_725.pdf](http://multimedia.olympic.org/pdf/fr_report_725.pdf)
- Rapport « *Bringing Them Home* » rendu public en Avril 1997 – Australie.
- IBAM. « *Etude d'évaluation de l'expérience brésilienne sur l'urbanisation de Favelas et la régularisation foncière* ». Rio de Janeiro. Octobre 2002. En ligne ; <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-159.html>
- Rapport de la Commission d'Evaluation 2016 du CIO. En ligne ; [http://www.franceolympique.com/files/File/olympisme/fr\\_report\\_1469.pdf](http://www.franceolympique.com/files/File/olympisme/fr_report_1469.pdf)
- Rapport du Centre pour le Droit au Logement et Contre les Expulsions (COHRE). « *Fair Play for Housing Rights: Méga-événements, Jeux Olympiques et les droits au logement* » - « *Directives aux Parties Prenantes de méga-événements pour la protection et la promotion du Droit au Logement* ». En ligne ; <http://www.cohre.org/store/attachments/Guidelines%20French%20%28n%29.pdf>
- Gro Harlem Brundtland. Rapport « *Notre avenir à tous* ». Chapitre 2 « *Vers un développement soutenable* ». 1987. En ligne ; <http://www.agora21.org/dd/rapport-brundtland.html>
- Fondation David Suzuki. « *Les Jeux Olympiques 2010, pouvons-nous relever le défi ?* ». Feuille de pointage climatique. En ligne ; <http://www.davidsuzuki.qc.ca/agissezcon/olympiques/pointage>
- Rapport de la Commission des Grandes Salles – Arenas 2015. Daniel Constantini. En ligne ; <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000122/0000.pdf>

## Tribunes

- GILL Allison et WORDEN Minky. Lettre de l'association « *Human Right Watch* » au CIO. 07 mai 2009. En ligne (version anglaise); <http://www.hrw.org/en/news/2009/05/03/letter-international-olympic-committee-human-rights-concerns-sochi>
- DOUSTE-BLAZY Philippe. « *Le monde arabe doit accueillir les Jeux Olympiques* ». Le Monde. 20 août 2008. En ligne ; <http://www.lefigaro.fr/debats/2008/08/20/01005-20080820ARTFIG00350-le-monde-arabe-doit-accueillir-les-jeux-olympiques-.php>
- Discours intégral de Lula. LatinReporters. « *Jeux Olympiques 2016 à Rio : le discours décisif de Lula* ». 03 octobre 2009. En ligne ; <http://www.latinreporters.com/bresilpo103102009.html>
- Editorial de Jacques BARROT. « *L'Union Européenne et la Grèce, partenaires pour un développement durable* ». 2004. En ligne ; [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/themes/olympic/pages/focus\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/olympic/pages/focus_fr.htm)

## Textes internationaux & Lois

- Charte Olympique. Version en vigueur au 07 juillet 2007. Site du CIO. En ligne ; [http://www.olympic.org/Documents/olympic\\_charter\\_fr.pdf](http://www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf)
- Observation générale n° 7, adoptée, le 20 mai 1997, par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels [16e session] - Article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En ligne. [http://www.aidh.org/ONU\\_GE/Comite\\_Drteco/obs-gen10.htm](http://www.aidh.org/ONU_GE/Comite_Drteco/obs-gen10.htm)
- *Résolution 2004/28 sur l'interdiction frappant les expulsions forcées* de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies ; *Résolution 1993/77 sur l'interdiction frappant les expulsions forcées* de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies.
- Agenda 21 du Mouvement Olympique. En ligne ; [http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr\\_report\\_300.pdf](http://www.turin2006.com/Documents/Reports/FR/fr_report_300.pdf)
- Site du Ministère de la Justice du Canada. Loi Constitutionnelle de 1982. *Partie II « Droits des peuples autochtones du Canada » – Article 35 (1)*. En ligne ; [http://lois.justice.gc.ca/fra/const/9.html#anchors:7-bo-ga:l\\_II](http://lois.justice.gc.ca/fra/const/9.html#anchors:7-bo-ga:l_II)

- Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones. Résolution de l'Assemblée Générale. 13 septembre 2007. En ligne ; <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>
- Loi sur le Développement et la Modernisation des services touristiques. 25 juillet 2009. En ligne ; <http://www.legifrance.gouv.fr/>

### **Données Statistiques**

- Répartition de la population brésilienne. Ambassade du Brésil au Maroc. Part des moins de 30 ans. En ligne ; [http://www.ambassadedubresil.org/Bresil\\_Population-pop.htm](http://www.ambassadedubresil.org/Bresil_Population-pop.htm)

### **Revue et Magazines**

- FRAPPAT P. « *Les Jeux Olympiques à Grenoble : une ville industrielle saisie par le sport* ». Revue Géographique Alpine. N°3. 1991. En ligne.
- « *La planification urbaine en Espagne : 10 ans de planification urbanistique 1979-1989* ». Persée. En ligne ; [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1990\\_num\\_99\\_551\\_20949\\_t1\\_0109\\_0000\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1990_num_99_551_20949_t1_0109_0000_1)
- BONILLA Mario. « *Ville et architecture : dernières nouvelles de Barcelone* ». Revue de Géographie de Lyon – volume 72. Février 1997. En ligne ; [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca\\_0035-113X\\_1997\\_num\\_72\\_2\\_6242](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113X_1997_num_72_2_6242)
- BOURG Jean-François. « *Le point sur les coûts des retransmissions sportives* ». En ligne ; [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso\\_0751-7971\\_1992\\_num\\_10\\_55\\_2041](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1992_num_10_55_2041)
- GOUNOT André. « *Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme* ». Page 59. En ligne ; <http://chrhc.revues.org/index1582.html>

## Articles Journalistiques

### Challenges

- « *Les enjeux économiques des JO* ». 02 octobre 2008. En ligne ; [http://www.challenges.fr/actualites/monde/20080804.CHA5011/les\\_enjeux\\_economiques\\_des\\_jo.html](http://www.challenges.fr/actualites/monde/20080804.CHA5011/les_enjeux_economiques_des_jo.html)

### Courrier International

- MURPHY Kim. « *Un modèle social et écolo* ». *Los Angeles Times*. N°1006 du 13 au 17 février 2010.
- REZAEI Jasmine. « *This Magazine* ». « *Le béton ennemi des indiens* ». *Toronto*. N°1006 du 13 au 17 février 2010.
- MADYWABE Lundgile. « *Mail & Guardian* ». « *Pourquoi l'Afrique du Sud doit l'organiser* ». 11 juillet 2006.
- DUVAL SMITH Alex. « *The Observer* ». « *Ballon rond et coups tordus* ». 28 mai 2009. En ligne ; <http://www.courrierinternational.com/article/2009/05/28/ballon-rond-et-coups-tordus>
- Business Day. « *Moins de meurtres, plus de vols* ». 03 décembre 2009. En ligne ; <http://www.courrierinternational.com/breve/2009/12/03/moins-de-meurtres-plus-de-vols>
- RATHER Franck. « *Focus* ». « *La sécurité n'a pas de prix* ». 29 janvier 2009. En ligne ; <http://www.courrierinternational.com/article/2009/01/29/la-securite-n-a-pas-de-prix>

### L'Expansion

- « *JO 2012 : Delanoë relance la polémique* ». 11 juillet 2005. En ligne ; [http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/jo-2012-delanoe-relance-la-polemique\\_110339.html](http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/jo-2012-delanoe-relance-la-polemique_110339.html)
- BLANCHET Elisabeth et ZHU Marie-Josée. « *Le cadre légal du travail en Chine* ». 16 octobre 2007. En ligne ; [http://www.lexpansion.com/carriere/formation-professionnelle/le-cadre-legal-du-travail-en-chine\\_129136.html](http://www.lexpansion.com/carriere/formation-professionnelle/le-cadre-legal-du-travail-en-chine_129136.html)

### Le Courrier d'Espagne

- « Barcelone candidate pour les JO d'Hiver 2022 ». 13 janvier 2010. En ligne ; <http://www.lecourrier.es/2010/01/barcelone-candidate-pour-les-jo-d%C2%B4hiver-2022/>

### Le Devoir

- « *Lula mobilise les femmes des favelas* ». 05 décembre 2008. En ligne ; <http://www.ledevoir.com/international/amerique-latine/221129/bresil-lula-mobilise-les-femmes-des-favelas>
- « *Amazonie : Lula s'engage à réduire la déforestation de 80 % d'ici à 2020* ». Avec AFP. 14 octobre 2009. En ligne ; <http://www.ledevoir.com/international/amerique-latine/271503/amazonie-lula-s-engage-a-reduire-la-deforestation-de-80-d-ici-a-2020>

### Le Figaro

- AVRIL Pierre. 02/03/2010. « *Sotchi accueillera les JO les plus chers de l'histoire* ». En ligne ; <http://www.lefigaro.fr/sport/2010/03/02/02001-20100302ARTFIG00521-sotchi-accueillera-les-jo-les-plus-chers-de-l-histoire-.php>

### Le Monde

- SIMON Roger. 01/03/2010. « *L'inventaire économique et écologique des Jeux s'annonce très mitigé* ». En ligne ; [http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/03/01/l-inventaire-economique-et-ecologique-des-jeux-s-annonce-tres-mitige\\_1312851\\_3242.html#ens\\_id=1290198](http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/03/01/l-inventaire-economique-et-ecologique-des-jeux-s-annonce-tres-mitige_1312851_3242.html#ens_id=1290198)
- « *Les JO de 2016 auront lieu à Rio de Janeiro* ». 02 octobre 2009. En ligne ; [http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/10/02/jo-2016-chicago-et-tokyo-eliminees-de-la-course\\_1248630\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/10/02/jo-2016-chicago-et-tokyo-eliminees-de-la-course_1248630_3242.html)
- HERNANDEZ Anthony. « *Coupe du Monde 2010 : un événement réussi peut créer du lien social* ». Interview de Frédéric Bolotny. Publiée le 11 juin 2009 remise à jour le 29 juillet 2009. En ligne ; [http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/06/11/dans-un-an-la-coupe-du-monde-de-football-en-afrique-du-sud\\_1205599\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2009/06/11/dans-un-an-la-coupe-du-monde-de-football-en-afrique-du-sud_1205599_3242.html)
- AFP – Le Monde. « *Coupe du Monde : le temps presse en Afrique du Sud* ». 24 février 2010. En ligne ; [http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/02/24/coupe-du-monde-le-temps-presse-en-afrique-du-sud\\_1310408\\_3242.html](http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/02/24/coupe-du-monde-le-temps-presse-en-afrique-du-sud_1310408_3242.html)



### Le Quotidien du Peuple

- « *Les Jeux Olympiques pourrait se dérouler en Afrique en 2020* ». 10 novembre 2009. En ligne ; <http://french.peopledaily.com.cn/Sports/6808949.html>

### Libération

- « *Le CIO accusé de corruption* ». 04 août 2004. En ligne ; <http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/VernaG/EH/F/ethique/lectures/Le%20CIO%20accus%C3%A9%20de%20corruption.htm>
- MOUTOUT Corinne. « *Cap sur les JO de 2004. La ville rêve d'offrir à l'Afrique ses premiers Jeux* ». 25 mai 1995. En ligne ; <http://www.liberation.fr/evenement/0101141560-cap-sur-les-jo-de-2004-la-ville-reve-d-offrir-a-l-afrique-ses-premiers-jeux>

### Radio France International (RFI)

- DREYFUS Gérard. RFI. « *Pékin 2008 : les nageurs devront se lever de bonne heure* ». 27 octobre 2006. En ligne ; [http://www.rfi.fr/sportfr/articles/082/article\\_47068.asp](http://www.rfi.fr/sportfr/articles/082/article_47068.asp)
- KALFA David. « *Répétition général avant le Mondial 2010* ». 13 juin 2009. En ligne ; [http://www.rfi.fr/actufr/articles/114/article\\_81873.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/114/article_81873.asp)
- Communiqué de Presse. « *Le Conseil des Droits de l'Homme examine des rapports sur le droit à l'alimentation et le droit au logement* ». 05 mars 2010. En ligne ; <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9878&LangID=F>

### **Reportages Télévisés**

- AUFFRET Cyril. Reportage pour le journal télévisé de 20h de TF1. Avril 2008. En ligne ; [http://www.dailymotion.com/video/x56wg3\\_1-abandon-des-sites-olympiques-grec\\_newsundefined](http://www.dailymotion.com/video/x56wg3_1-abandon-des-sites-olympiques-grec_newsundefined)
- FIRMIN Mathieu. « *Dans les secrets de Pékin avant les JO* ». « *Enquête Exclusive* ». Reportage diffusé le 15 juin 2008 sur M6. Extrait en ligne ;

[http://www.dailymotion.com/video/xa9cye\\_pekinoxpropriations-tac-presse-enq\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xa9cye_pekinoxpropriations-tac-presse-enq_news)

- Emission « *Le Direct* » - France 2. 18h30. 14 février 2010.

## Sites Internet

- BONNASSIEUX Mathilde. « *Pékin : les JO les plus regardés de l'histoire* ». 25 août 2008. En ligne ; <http://www.jopekin2008.fr/jeux-2008-pekinox-les-jo-les-plus-regardes-de-l-histoire-5142.asp?1=1>
- Site Internet d'informations [www.sport.fr](http://www.sport.fr). « *Perpétuité pour l'auteur de l'attentat des JO d'Atlanta* ». 31 août 2005. En ligne ; <http://www.sport.fr/autres/mul/Perpetuite-pour-l-auteur-de-l-attentat-des-JO-d-Atlanta-46026.shtml>
- Site Internet du Comité International Olympique (CIO). En ligne ; <http://www.olympic.org/fr/>
- Site Internet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Vancouver 2010. En ligne ; <http://www.vancouver2010.com/fr/>
- Site Internet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio de Janeiro 2016. En ligne ; <http://www.rio2016.com/fr/>
- Site Internet des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2010 de Singapour. En ligne ; <http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/fr.html>
- Evéne – Citations. « *Pythagore* ». En ligne ; <http://www.evene.fr/celebre/biographie/pythagore-183.php?citations>
- InfoGrèce. « *Coût définitif des Jeux Olympiques d'Athènes : dépassement au double du budget initial* ». 13 novembre 2004. En ligne ; <http://www.info-grece.com/modules.php?name=News&file=article&sid=2070>
- Le Journal des Loisirs Interactifs. « *Mario & Sonic médaillés aux JO* ». 19 février 2009. En ligne ; <http://www.jdli.com/news.php?id=1340>

- La Documentation Française. « *La Chine, l'atelier du monde... et après ?* ». Avril 2008. En ligne ; <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chine-jeux-olympiques-pek-2008/cout-jo-pek.in.shtml>
- « *Le Sport* ». Ambassade du Brésil au Maroc. En ligne ; [http://www.ambassadedubresil.org/Bresil\\_sport.htm](http://www.ambassadedubresil.org/Bresil_sport.htm)
- Site internet officiel de l'association. <http://www.linkupnsw.org.au/>
- Batiactu. « *Des habitants de Sotchi expropriés par les Jeux Olympiques* ». 25 novembre 2009. En ligne ; <http://www.batiactu.com/edito/des-habitants-de-sotchi-expropries-par-les-jeux-ol-24612.php>
- Organisation Internationale du Travail. « *28 avril, Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail - Deux millions de morts au travail par an: une tragédie que l'on pourrait éviter* ». 28 avril 2004. En ligne ; [http://www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information/Feature\\_stories/lang--fr/WCMS\\_075470/index.htm](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Feature_stories/lang--fr/WCMS_075470/index.htm)